

peem



LES VILLES NOUVELLES



UN GROUPE QUI FAIT PROGRESSER L'INFORMATIQUE EN FRANCE ET A L'ETRANGER

Le Groupe SG2 compte aujourd'hui plus de 3000 personnes et réalise un chiffre d'affaires dépassant 700 millions de Francs.

Pour s'imposer ainsi au troisième rang européen, SG2 a dû déployer ses efforts dans tous les domaines de l'informatique et dans toutes les spécialités utilisatrices :

- conseil de direction et organisation ;
- systèmes de bases des données ;
- grands réseaux informatiques ;
- applications "clés en mains" pour PME-PMI ;
- engineering en automatismes industriels et en robotique ;
- informatique scientifique ;
- bureautique...

32 filiales ou établissements de dimension humaine, mais disposant de moyens financiers considérables rassemblent des Ingénieurs de très haut niveau à Paris, en Province et dans 17 pays étrangers.

En nous apportant leurs compétences, ils savent pouvoir trouver dans le Groupe SG2 des atouts majeurs pour rester constamment à la pointe du progrès technique :

- une formation permanente très développée ;
- une très grande diversité de domaines d'intervention ;
- enfin une politique de promotion interne et d'évolution professionnelle.

Pour poursuivre son développement, le Groupe SG2 s'intéresse aux ingénieurs possédant déjà quelques années d'expérience, ainsi qu'aux jeunes diplômés à qui une formation théorique et pratique des disciplines de l'informatique sera dispensée.

Ecrivez-nous :

SG2 — 12-14, Avenue Vion-Whitcomb — B.P. 215-16 — PARIS CEDEX 16

mensuel

28, rue des Saints-Pères
Paris-7^e

Dépôt légal 1^{er} trimestre 1982
N° 82020
Commission Paritaire N° 55.306

sommaire

Directeur de la publication :

Yves BOISSEREINO
Président de l'Association

Administrateur délégué :

Philippe AUSSOURD
Ingénieur
des Ponts et Chaussées

Rédacteurs en chef :

Olivier HALPERN
Ingénieur
des Ponts et Chaussées

Benoît WEYMULLER
Ingénieur
des Ponts et Chaussées

Secrétaire générale de rédaction :

Brigitte LEFEBVRE du PREY

Assistante de rédaction :

Eliane de DROUAS

Rédaction - Promotion Administration :

28, rue des Saints-Pères
Paris-7^e - 260.25.33

Bulletin de l'Association Nationale des
Ingénieurs des Ponts et Chaussées, avec la
collaboration de l'Association des Anciens
Élèves de l'École des Ponts et Chaussées.

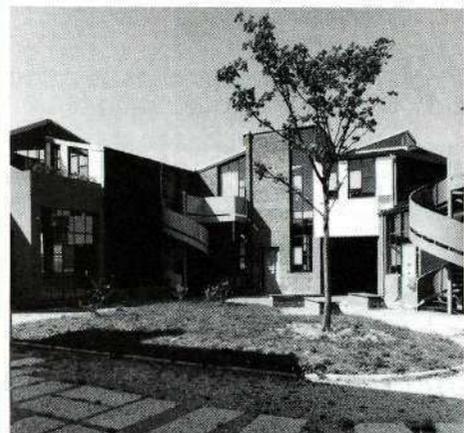
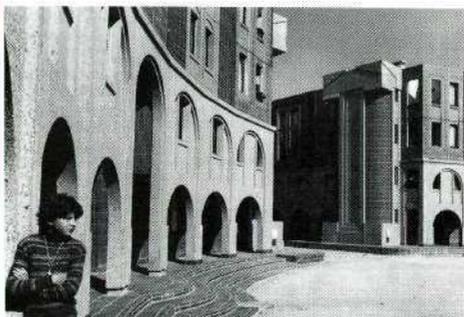
Abonnements :

- France **200 F.**
 - Etranger **200 F** (frais de port en sus).
- Prix du numéro ; **22 F**

Publicité :

Responsable de la publicité :
H. BRAMI

Société OFERSOP :
8, Bd Montmartre
75009 Paris
Tél. 824.93.39



dossier

EDITORIAL : M. ROCARD, Minis-
tre d'Etat, Ministre du Plan et de
l'Aménagement du Territoire 9

Avant-Propos
par MM. SALMON-LEGAGNEUR
et DUTHILLEUL 10

Le dialogue entre les villes nouvel-
les et la région d'Ile-de-France
par B. HIRSCH 14

L'agglomération nouvelle des
Rives de l'Etang de Berre
par L. GALLAS 17

L'établissement public d'aména-
gement
par J.-C. DOUVRY 20

Elus locaux et réalisations de villes
nouvelles
par J. GUYARD 25

Villes nouvelles et décentralisation
par M. ROUSSELOT 28

L'emploi en ville nouvelle
par M. de CHATILLON 33

Villes nouvelles et expérimentation
sociale
par S. FACHARD 37

Energies nouvelles et villes nouvel-
les
par E. REBEYROTTE 42

POSTFACE : Roger QUILLIOT,
Ministre de l'Urbanisme et du
Logement 46

rubriques

La Vie du Corps des Ponts et Chaussées

Mouvements 48

Couverture :

Villeneuve-d'Ascq

Maquette : Monique CARALLI

IMPRIMERIE MODERNE
U.S.H.A.
Aurillac

L'Association Nationale des Ingénieurs des Ponts
et Chaussées n'est pas responsable des opinions
émises dans les conférences qu'elle organise ou
dans les articles qu'elle publie.

LA RATP

DES TECHNIQUES DE POINTE
AU SERVICE
DE LA COLLECTIVITÉ.

PLUS DE DEUX MILLIARDS
DE DÉPLACEMENTS
ASSURÉS ANNUELLEMENT
EN RÉGION D'ÎLE DE FRANCE.

LA RATP VOUS SIMPLIFIE LA VILLE

RATP

A VILLENEUVE D'ASCQ :

"Des professionnels de l'aménagement regardent l'avenir".

Une entreprise a été créée il y a douze ans pour une mission précise, clairement définie : créer une Ville Nouvelle à l'Est de Lille.

Quatre objectifs fondamentaux ont été assignés à cette opération :

- Accueillir une part importante de l'Enseignement Supérieur Régional en l'intégrant dans un milieu urbain,*
- Favoriser la création d'activités de recherche appliquée susceptibles d'entraîner l'économie régionale et de favoriser sa conversion,*
- Créer un nouveau cadre de vie et de nouveaux équipements pour la métropole lilloise,*
- Faire face, pour une part, au développement démographique prévu pour la période 1970-1985 dans la Métropole du Nord.*

Aujourd'hui, cette ville existe, elle s'appelle Villeneuve d'Ascq. Elle dépasse maintenant 60 000 habitants et en comptera 75 000 dans trois ou quatre ans.

Une conception hiérarchisée de la ville y a été mise en œuvre avec un centre principal, un centre secondaire, des quartiers d'habitat et d'emploi, des parcs et des lacs.

- **Douze mille logements** sont construits, engagés ou prévus.*
- **Neuf mille logements** sont habités.*

L'accent a été mis plus tôt qu'ailleurs sur leur nécessaire diversité et un effort sensible a été porté sur l'habitat intermédiaire qui tente de conjuguer le goût pour le logement individuel et les contraintes de la densité urbaine.

*— **Douze mille cinq cent emplois** nouveaux ont été négociés :*

- 6 500 emplois tertiaires*
- 6 000 emplois secondaires*
- 150 hectares d'activités industrielles, artisanales et de services ont été commercialisés,*
- 45 000 m² de surfaces commerciales vendus ou loués.*
- 100 000 m² de bureaux ont été réalisés.*

Qu'il s'agisse d'implantations dans les quartiers d'habitat ou en zones d'activités, des solutions individualisées sont proposées aux industriels, artisans et commerçants.

L'objectif ambitieux fixé par les aménageurs, qui est de créer un emploi par logement, n'est pas loin d'être atteint.

Enfin, c'est dans la conception de la Ville Nouvelle que s'est formé le projet d'un nouveau mode de transport - le V.A.L. - un métro automatique léger, qui a été retenu pour la 1^{ère} ligne du métro de Lille et dont la construction en cours aboutit, courant février, à une première phase de fonctionnement expérimental à l'intérieur de la Ville Nouvelle.

Les échéances ont été tenues, le dernier programme de développement est en cours de réalisation, la mission est (presque) accomplie.

Les équipes de l'entreprise d'aménagement qui a mené à bien le projet vont devenir disponibles.

Aménagement, urbanisme, action foncière, équipements publics, habitat, emplois, infrastructures, transports nouveaux sont leurs spécialités.

Elles se préparent à les exercer dans de nouvelles missions, dans d'autres structures, mais toujours vers un même but : l'aménagement de l'espace urbain et la qualité du cadre de vie.



**ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT
DE LA VILLE NOUVELLE DE LILLE EST**

rue Yves Decugis - quartier du Triolo - 59650 Villeneuve d'Ascq — Tél. : (20) 91.31.89 — Télex : 160149.

- Tous logements aidés, locatifs ou en accession à la propriété
- Habitations à loyer modéré en locatif ou accession
- Equipements collectifs d'accompagnement
- Intervention en toutes zones d'habitation
- Maîtrise d'ouvrages déléguée pour le compte des collectivités et organismes publics ou privés

410 000 logements construits ou engagés depuis 1954

175 000 logements locatifs gérés



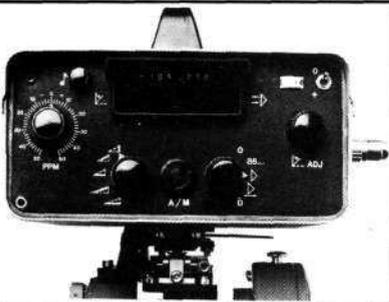
SOCIETE CENTRALE IMMOBILIERE DE LA CAISSE DES DEPOTS

4, place Raoul-Dautry - 75015 PARIS

Téléphone : 538.52.53

AGA topographie et informatique

le plus grand choix de distancemètres électroniques adaptés à chaque besoin



GEODIMETER M 120 & 116 : Véritables autoréducteurs, montables sur théodolites. Distance horizontale et dénivelée directes. Mesure instantanée : 0,4 seconde. Idéal pour levés et implantations de routes, autoroutes, lotissements, zones industrielles, suivis de mobiles en lacs et rivières.

GEODAT 120 : Saisie de donnée sur le terrain, carnet électronique de terrain. Pour le calcul et le report automatiques de projets. Couplables sur calculateurs HP, Wang, Micral, Tektronix, Canon, Olivetti, IBM, PDP, par une interface V 24/RS 232 ou par coupleurs acoustiques, modems.



AGA GEOTRONICS S.A.R.L.
12, avenue du 8 Mai 1945
95200 SARCELLES
Téléphone : (3) 990-45-98
Télex : 695740F AGAGEOM

**ESSOLUBE XD-3 EXTRA,
50.000 KM SANS VIDANGER.**



TELESCOPIC JCB

POUR TOUS TRAVAUX

2,5 t à 6,40 m de haut
Allonge à plus de 3 m
en avant des roues

C'est un chargeur, un chariot élévateur, une grue mobile, un dumper. En bout de flèche, peuvent s'adapter les équipements pour : déposer, charger, reprendre, lever, atteindre, retourner, déplacer, distribuer, soulever, creuser, nettoyer, décaper, remblayer, approvisionner, gerber, stocker, tracter, pousser, forer.



Demandez notre brochure Application à : JCB Manutention - Z.I. - Rue du Vignolle 95206 Sarcelles - Tél. (3) 990.54.23.

Le Service des **CONGÉS PAYÉS**
dans les **TRAVAUX PUBLICS**
ne peut être assuré que par

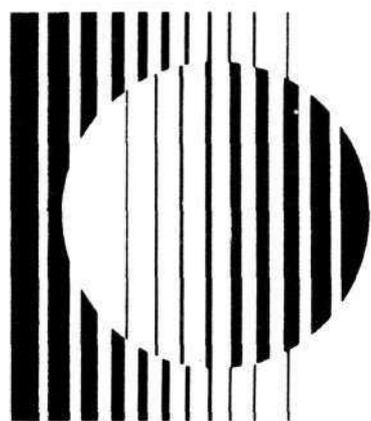
LA CAISSE NATIONALE DES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX PUBLICS DE FRANCE ET D'OUTRE-MER

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Agréée par arrêté ministériel du 6 avril 1937 (J.O. 9 avril 1937)

7 et 9, Av. du Gal-de-Gaulle - Terrasse Bellini - LA DÉFENSE 11
92812 PUTEAUX Cedex
Tél. : 778.16.50 — C.C.P. 2103-77 PARIS

La loi du 20 juin 1936 et le décret du 30 avril 1949 font une obligation aux Entrepreneurs de TRAVAUX PUBLICS de s'y affilier sans retard.

Il n'existe pour toute la France qu'une seule Caisse de Congés payés pour les Entrepreneurs de TRAVAUX PUBLICS.



MAZDA

lampes et appareils d'éclairage

ÉCLAIRAGE PUBLIC

**ROUTE - AUTOROUTE - TUNNEL
ÉCLAIRAGE GÉNÉRAL**

Agence de l'Est - 16, route du Rhin - 3, rue St-Urbain
BP 57 - STRASBOURG NEUDORF
67027 STRASBOURG CEDEX
Tél. : (88) 34.39.81 - Telex : 880.408

**SOCIÉTÉ ANONYME
DES ENTREPRISES**

**Léon
BALLOT**

au Capital de 42 500 000 F

**TRAVAUX
PUBLICS**

155, boulevard Haussmann,
75008 PARIS

**BOURDIN
&
CHAUSSE**

**ROUTES
AUTOROUTES
VOIRIE
RÉSEAUX DIVERS**

40 centres de travaux en
FRANCE et à l'ÉTRANGER

Siège social
35, rue de l'Ouche-Buron - 44300 Nantes.
Tél. : (40) 49.26.08
Direction générale
36, rue de l'Ancienne-Mairie - 92100 Boulogne
Tél. : 605.78.90



**BOPP-DINTZNER
WAGNER & Cie**

**ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT
TRAVAUX PUBLICS
GENIE CIVIL**

20, rue Contades - 67300 SCHILTIGHEIM
B.P. 64 - 67042 STRASBOURG CEDEX
Tél. : **62.90.62** — Télex : 890 578 F

entreprise
GEA et Fils

12, rue Charles GOUNOD
37000 TOURS

Tél. (47) 20.53.76

CFIT
tourisme

Tous voyages
France
Etranger

Devis sur demande

Tél : 88.51.22

44 bis, rue de Brissac
49000 ANGERS

**ENTREPRISE
DE TRAVAUX
ET MATÉRIAUX**

S.A. au Capital de 900 000 F
Siège social : 18, rue de Metzeral

67100 Strasbourg-Neudorf
Téléphone : 34.38.60

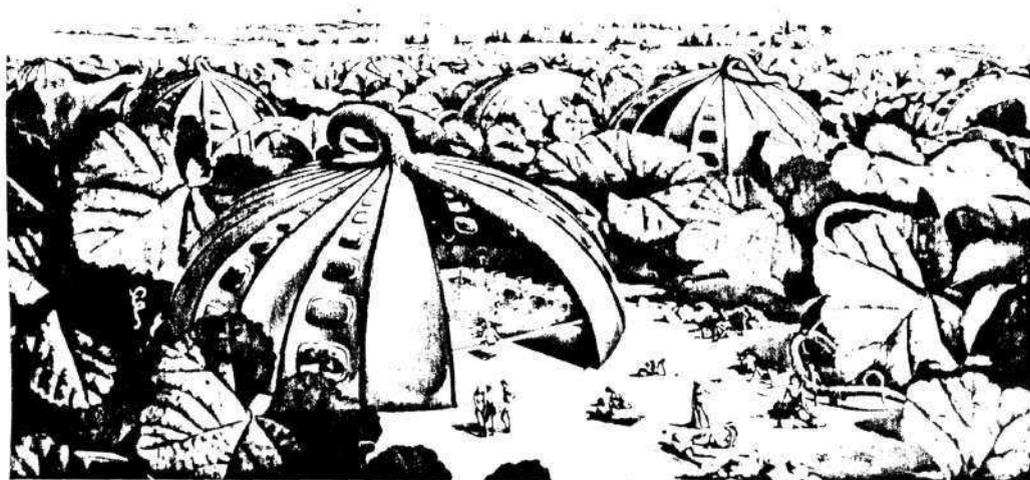
Ateliers

Tél. 65.00.22 17, rte d'Eschau
67400 Illhirsch-Graffens Baden



FAISONS MURIR LES PROJETS.

CREDIT AGRICOLE D'ILLE et VILAINE

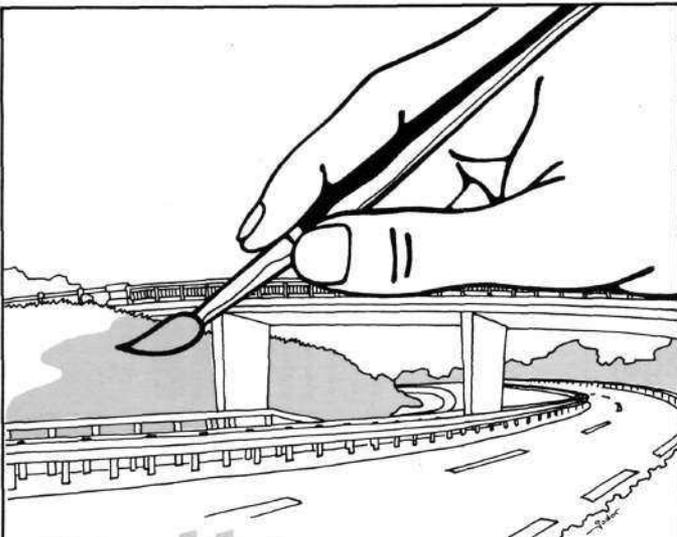


Les projets sont réalisés en pleine confiance pour attirer
à l'effort de tout chacun. Il est certain l'aval de et de
le travail de chacun. En effet, une série d'équipements
sont mis à disposition à son profit et à son bien-être
de manière à ce que chacun puisse travailler de manière
efficace.

Au Crédit Agricole, nous sommes vous servir et
favoriser vos initiatives. Nous vous aidons à réaliser
vos entreprises de vos projets. Si vous avez des idées,
nous ne manquons pas de les aider.
Ensemble nous pouvons faire de grandes choses.



Le bon sens près de chez vous



**mettez
une touche de
vert
dans le décor...**

BIOVERT

*un procédé d'engazonnement efficace
sur sols stériles ou sans terre végétale...*

PRINCIPE

Ce procédé consiste à installer dans la couche superficielle du sol des colonies microbiennes. Celles-ci dégradent les matières organiques qui donnent aux plantes les solutions minérales dont elles peuvent se nourrir. Les végétaux peuvent alors se développer, leurs racines fouillent le sol, l'aèrent, puis se décomposent en donnant naissance à l'humus qui caractérise les terres végétales.

UTILISATIONS

Biovert peut s'appliquer à tous les cas, s'il s'agit d'implanter rapidement une végétation :

- talus de routes et bas-côtés,
- terre-plein central d'autoroutes,
- digue de retenue,
- dunes et sables,
- pistes de ski,
- décharges publiques, etc...

**SOCIETE SOTEV/BIOVERT - TEL. (80) 34.34.95
R.N. 74 - DIJON-BEAUNE - 21220 FIXIN**



BIOVERT

collection UNIVERSITÉ DE COMPIÈGNE

Directeur scientifique : Guy DENIELOU

**VIENT
DE PARAÎTRE**



M. VIGIER
**Méthodes d'assurance
qualité - fiabilité
et d'expérimentation**

*Un volume cartonné
(17,5 × 24), XVI -
400 pages, 162 figures.*

380 F (+ port 20 F)

RAPPEL



G. DHATT et G. TOUZOT
**Une présentation
de la méthode
des éléments finis**

*Un volume cartonné
(17,5 × 24), 560 pages,
nombreuses figures.*

168 F (+ port 12 F)



Cl. BATHIAS et J.-P. BAILON
**La fatigue
des matériaux
et des structures**

*Un volume cartonné
(17,5 × 24), 560 pages,
337 figures.*

179 F (+ port 12 F)

BON DE COMMANDE



- Veuillez m'adresser le(s) ouvrage(s) coché(s) ci-dessous :
 - VIGIER au prix de 380 F + port 20 F soit ... **400 F**
 - DHATT au prix de 168 F + port 12 F soit ... **180 F**
 - BATHIAS au prix de 179 F + port 12 F soit . **191 F**

- Ci-joint mon règlement par :
 - Chèque bancaire C.C.P. (3 volets)
 - Mandat Postal

NOM

ADRESSE

.....

CODE POSTAL et VILLE

à retourner à : **MALOINE S.A. ÉDITEUR**
27, rue de l'École de Médecine,
75006 Paris



Éditorial

Pendant longtemps on ne pouvait parler des neuf villes nouvelles sans les replacer dans le contexte de l'aménagement du territoire. Aujourd'hui on pourrait presque dire qu'on ne peut parler d'aménagement du territoire sans parler des villes nouvelles : elles constituent des réalités à prendre en compte dans le contexte national et surtout des références en matière de politique et de gestion urbaine.

Réalités physiques autant qu'économiques, sociales et politiques, on ne peut pas les ignorer : elles constituent à des degrés divers autant de pôles opérationnels sur les principaux axes de développement du pays. Leur rayonnement au sein de leur région a participé à une restructuration des réseaux urbains par une modification des cartes économiques, commerciales ou culturelles. Enfin, pour la plupart, elles s'affirment dans leur rôle qui est d'abord d'assurer l'équilibre de la métropole à laquelle elles se rattachent et pour laquelle elles sont souvent une chance pour l'avenir.

Mais les villes nouvelles peuvent aussi être un outil de planification du développement social et économique. 730 000 personnes y habitent. Cette population jeune, active, diversifiée, constitue par son dynamisme un atout non négligeable dans la lutte pour l'emploi, la relance économique, comme pour l'innovation sociale et politique. En outre des équipes compétentes sont sur place capables de promouvoir le changement social.

Ainsi, étant donné la nature et l'importance de ces enjeux, j'ai proposé au gouvernement, qui l'a accepté, que la spécificité des villes nouvelles soit prise en compte dans le plan intérimaire 1982-1983. Il faut donner aux villes nouvelles les moyens de jouer aujourd'hui pleinement leur rôle, au niveau national comme au niveau régional.

Car les villes nouvelles d'aujourd'hui sont bien différentes de ce qu'elles étaient hier. Le nombre d'habitants nouveaux dépasse presque partout celui des habitants anciens, la période de démarrage est passée, et il est devenu indispensable de démocratiser leur réalisation et leur gestion, en particulier en associant plus fortement les élus locaux à leur développement.

Ainsi les années 1982-1983 seront mises à profit pour mettre en place une réforme du régime des collectivités locales supports des villes nouvelles instauré par la loi du 10 juillet 1970. Cette réforme, préparée en liaison avec les élus concernés, renforcera les pouvoirs locaux et permettra de donner un nouvel élan aux villes nouvelles.

Parallèlement, il faut dès maintenant instaurer de nouveaux rapports contractuels entre l'État et les collectivités décentralisées, ouvrant ainsi la voie à la planification démocratique de l'avenir. Cette démarche pourra se traduire par des conventions pluriannuelles formalisant les engagements respectifs de l'État, de l'agglomération nouvelle, de la région et éventuellement du département concerné en permettant de clarifier les conditions de croissance de la ville nouvelle tant sur le plan de l'urbanisme que sur le plan économique et financier et de la gestion des équipements et services collectifs.

Enfin, il importe que les villes nouvelles participent à la lutte pour l'emploi et contribuent aux changements sociaux en cours notamment à partir de la vie associative, de nouveaux modes de participation et de gestion sociale. Elles doivent devenir des foyers originaux d'expérience de la "nouvelle citoyenneté" que le Premier Ministre a proposée au pays. Certes, les Villes Nouvelles ne sont pas épargnées de la crise et la population y rencontre des difficultés d'emploi, mais elles disposent d'atouts particuliers qui doivent être utilisés.

La tâche est donc immense et l'avenir des villes nouvelles prometteur. Elles peuvent offrir l'exemple d'une planification vivante, au carrefour de la démocratie locale et de la solidarité nationale. Je souhaite que tous ceux qui travaillent à ce grand dessein aient particulièrement à cœur de mettre en œuvre au-delà des contradictions, au-delà des nécessaires adaptations, de véritables villes, faites d'équilibre, de cohérence, mais aussi et surtout d'un continuel renouvellement.

*Michel ROCARD,
Ministre d'Etat, Ministre du Plan
et de l'Aménagement du Territoire*

Avant propos

par Guy SALMON-LEGAGNEUR
Secrétaire Général du Groupe Central des Villes Nouvelles
et Jean-Marie DUTHILLEUL, IPC
Chef du Bureau des Villes Nouvelles

Au début des villes nouvelles, tout pouvait porter à croire qu'il s'agissait d'une utopie parfaite, voire d'un mirage. Une préfecture poussait en pleins champs, alors que l'horizon ne laissait entrevoir que de paisibles villages...

10 ans ont passé, et qu'est-ce que 10 ans dans la vie d'une Ville ? Mais 10 ans ont suffi pour passer du mirage à la réalité.

Faire une nouvelle ville est œuvre de longue haleine. Ne dit-on pas qu'une ville, ce sont des souvenirs d'enfance ? Si certaines, comme la plus ancienne, Lille-Est, s'achèvent, les autres ne sont encore qu'au milieu du gué, voire au tiers de leur long parcours et continuent à croître rapidement.

Et pourtant tout a changé depuis leur naissance, les responsables politiques, à la base comme au sommet, l'évolution démographique, le climat économique, les taux d'intérêt, la notion même d'urbanisme. Aujourd'hui, rien n'est comme hier. Et pourtant les villes nouvelles, avec une vitalité surprenante se développent, croissent, prospèrent ; bref sont en continuel devenir dans une adaptation permanente aux besoins de l'époque.

C'est qu'elles constituent de véritables zones de dynamisme hors du commun. On pourrait croire qu'avec 1,5 % de la population française, 13 000 logements construits par an sur un total national voisin de 400 000, les villes nouvelles ne

sont que gouttes d'eau dans la marmite nationale. Le dynamisme de leur croissance est en fait sans précédent : depuis l'origine, leur population a presque triplé ; et rien que pour l'année 1981, elles s'est accrue de près de 30 000 habitants, soit l'équivalent de la population entière de Dieppe ou de Auch.

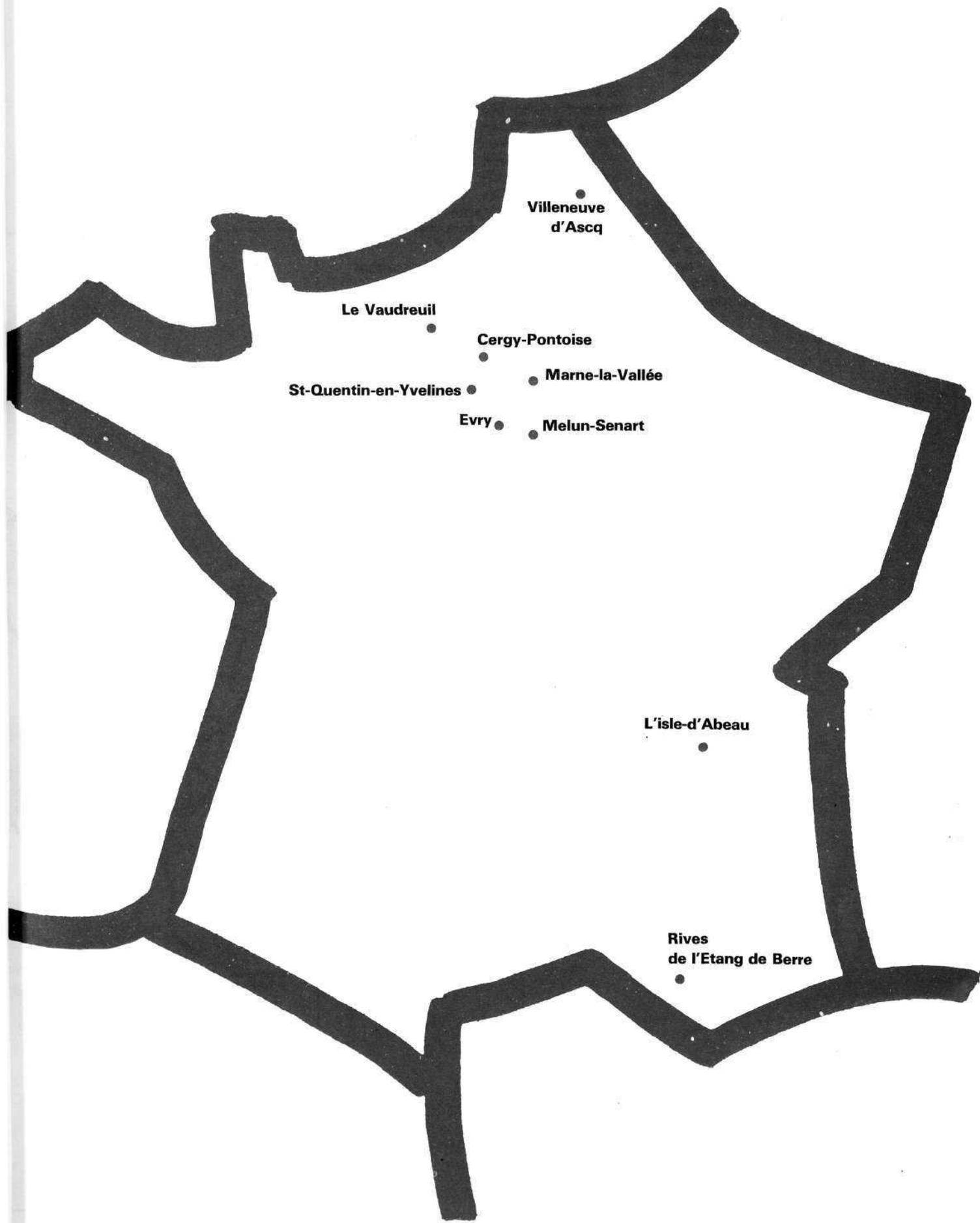
En outre, cette population jeune, militante, constitue un tissu social très actif qui, aujourd'hui par l'intermédiaire de ses élus, a réellement pris en charge chaque ville nouvelle.

Cette croissance impressionnante s'accompagne d'un développement parallèle de l'emploi. Depuis l'origine, il a été créé globalement dans les villes nouvelles un emploi par logement cons-

St-Quentin-en-Yvelines.

photo P. Joly et Vera Cardot





Villeneuve
d'Ascq

Le Vaudreuil

Cergy-Pontoise

St-Quentin-en-Yvelines

Marne-la-Vallée

Evry

Melun-Senart

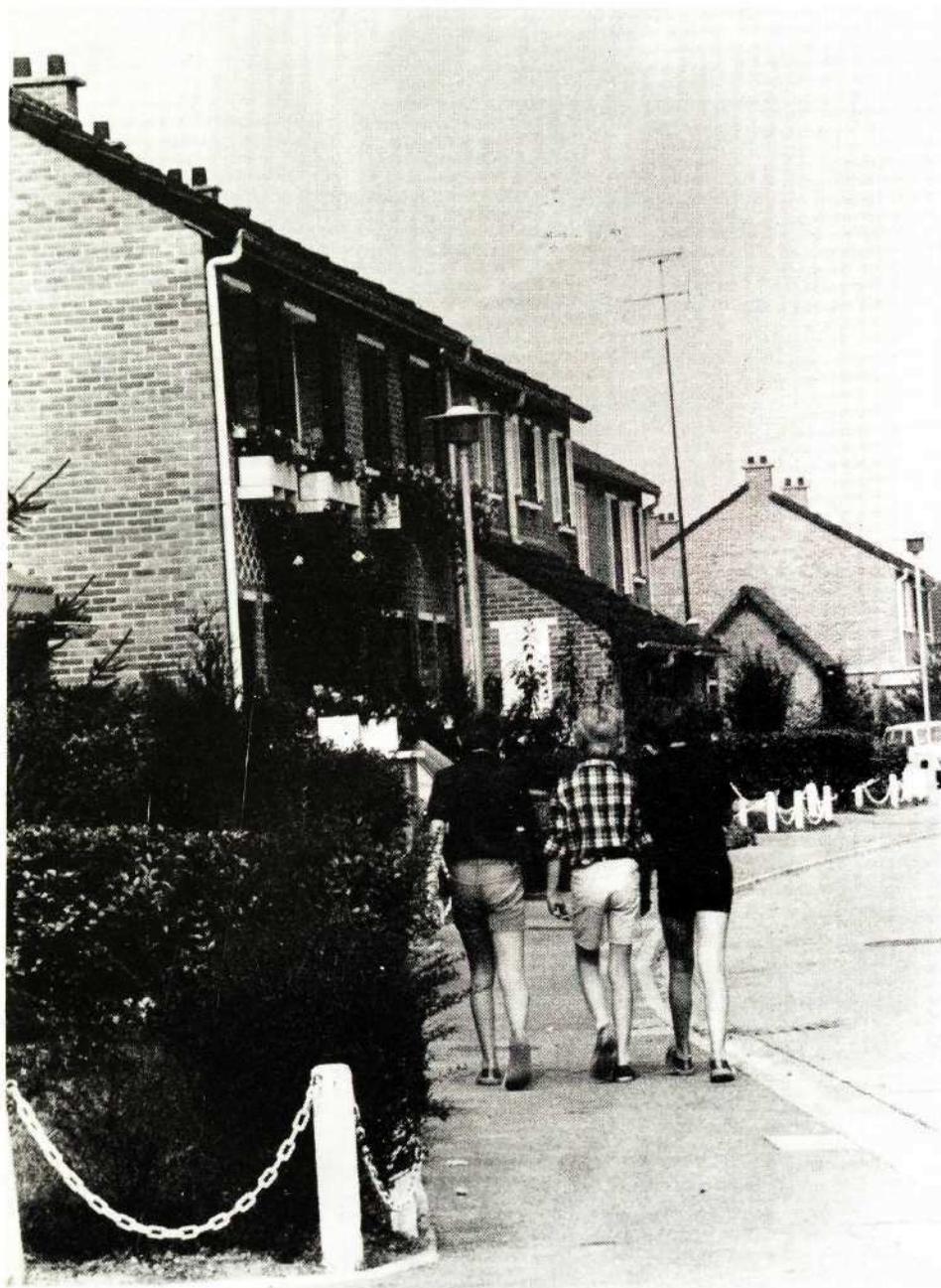
L'isle-d'Abeau

Rives
de l'Etang de Berre

truit : 1 500 hectares ont été occupés par des entreprises de toutes tailles, de toutes natures, offrant un large éventail de catégories d'emplois sans compter les multiples installations d'artisans et de commerçants. Parallèlement étaient construits plus d'un million de mètres carrés de bureaux offrant également les emplois nécessaires dans le domaine tertiaire.

Au niveau de chaque région, et c'était l'objectif, la place des villes nouvelles est devenue singulièrement significative. En Ile-de-France, 1 logement sur 4 est construit en ville nouvelle ; l'Isle d'Abeau ou Lille-Est assurent 10 à 15 % de la croissance des agglomérations de Lyon ou Lille.

Melun-Sénart.



Ce dynamisme n'est pas aveugle. Car les villes nouvelles sont aussi zones de cohérence. Une ville n'est pas un entassement d'activités et de logements aussi beaux soient-ils. Pour en rester au quantitatif, y a-t-il en France une opération de l'ampleur des villes nouvelles où soient faits chaque année autant d'espaces verts, autant d'écoles ou de commerces ? A Evry, 350 000 arbres ont été plantés depuis l'origine ; dans l'ensemble des villes, les parcs urbains se comptent par dizaines. A Marne-la-Vallée, 45 écoles ont été construites en 10 ans.

Ce dynamisme et cette cohérence font ainsi des villes nouvelles un lieu privilégié de développement de l'offre foncière. Où trouver pour développer le

logement social d'aussi vastes espaces dont la maîtrise des sols est presque totale et dont les dessertes sont aussi remarquables ? Pensons aux transports en commun, au métro VAL-DE-LILLE-EST, au R.E.R. de Marne-la-Vallée, aux gares et voies ferrées, aux autoroutes. Les villes nouvelles sont sans doute pour l'avenir la chance des grandes métropoles auxquelles elles se rattachent.

ST-QUENTIN-EN-YVELINES

Rouen
Le Havre

Rouen
Le Vaudreuil

N10

Tours

-  Autoroute et voie rapide en service
-  Autoroute et voie rapide en cours d'aménagement
-  Autre liaison routière en service
-  Autre liaison routière en cours d'aménagement
-  Voie ferrée en service
-  Voie ferrée mise en service ultérieurement
-  Gare des villes nouvelles

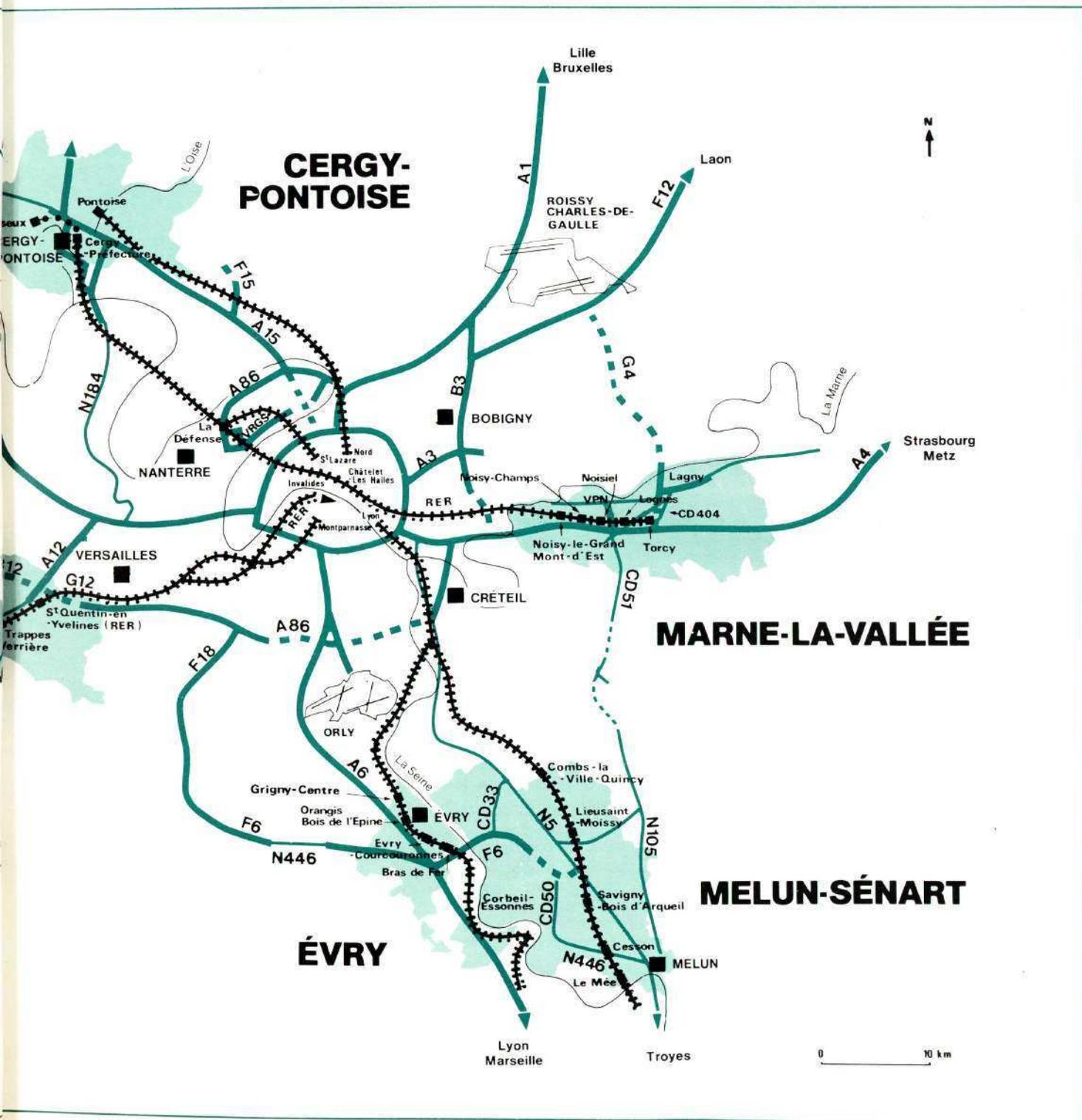
Sources : S.G.V.N. © IAURIF - D.C.I.D. 1981

Mais cela ne sera possible demain, comme cela n'a été possible hier que si demeure la conjonction des trois volontés qui, ensemble, sont l'énergie créatrice des villes nouvelles : volonté nationale, volonté régionale, volonté locale. Les villes nouvelles doivent leur naissance à cette triple paternité.

C'est cette triple paternité qui a assumé chaque étape, on pourrait presque dire

chaque année de leur développement. Aujourd'hui elle se concrétise dans la politique contractuelle : des conventions triennales engagées dans chaque ville nouvelle les trois partenaires dans un programme de développement. Pourtant, l'expérience le montre, même une convention signée n'est jamais acquise. Entre trois partenaires engagés dans de telles entreprises, il y a toujours des déséquilibres comme dans tout ce

qui vit, tout ce qui se développe ; mais avant tout, l'important c'est que jamais ces trois partenaires, ne cherchent à se séparer. Alors le déséquilibre devient source de dynamisme et, en cela, condamne les villes nouvelles à la progression et au succès.



Le dialogue entre les Villes Nouvelles et la Région d'Ile-de-France

Bernard HIRSCH,

I.G.P.C. - Directeur Régional de l'Équipement de l'Ile-de-France

Les Villes nouvelles de la Région d'Ile-de-France sont les filles du Schéma Directeur d'Aménagement. Je veux dire par là qu'elles n'ont jamais été conçues isolément à l'image de Versailles, de Brasília ou même de Richelieu mais qu'elles font partie d'un ensemble de dispositions destinées à organiser la croissance de l'agglomération parisienne. C'est leur force et en même temps leur faiblesse. Leur faiblesse dans la mesure où ce sont des villes-satellites, tributaires du pouvoir d'attraction de Paris, insérées dans la banlieue et soumises aux servitudes inhérentes aux alentours d'une grande ville comme les lignes haute tension, les liaisons routières interrégionales, le survol des avions, etc. Mais en même temps l'existence d'une métropole puissante, en expansion, est un stimulant quotidien pour les Villes nouvelles. C'est la justification de leur croissance rapide, c'est dans ce tissu vivant et en constant renouvellement qu'elles puisent leur substance. C'est en même temps de là qu'elles tirent une partie de leurs ressources financières. Comme disait le Préfet Lanier, ce sont les enfants de la famille qu'il faut aider pour qu'ils prennent un bon départ dans la vie, en attendant que plus tard les parents soient payés en retour.

La notion de Villes nouvelles ne s'est d'ailleurs que progressivement dégagée des travaux du Schéma Directeur. A l'origine les études mettaient l'accent sur la structure polynucléaire avec les pôles restructurateurs de banlieue et les centres urbains nouveaux. Si les premiers ont subsisté, gardant encore aujourd'hui leur appellation barbare (qui englobe la Défense, Créteil, Bobigny, etc...), les centres urbains nouveaux ont cédé rapidement la place aux Villes nouvelles avec la dynamique et même la mystique que cette notion implique.

La fonction des Villes nouvelles

En 1965, lorsqu'a été publié le Schéma Directeur de la Région Parisienne, les prévisions de population à l'horizon 2000 portaient sur 14 millions d'habitants, ce qui

représentait une augmentation de 5,5 millions d'habitants par rapport aux résultats du recensement de 1962. Huit Villes nouvelles devaient recevoir une part notable de cette croissance et se développer en assurant l'équilibre entre les logements, les emplois et les équipements de façon à ne pas surcharger Paris et à limiter les migrations alternantes. A l'issue de la consultation des élus, trois Villes nouvelles ont été abandonnées, Mantes Ouest, Beauchamp et Palaiseau (dont ne subsiste, comme une butte témoin, que l'école Polytechnique). Tigery-Lieusaint a été déplacée vers le sud et est devenue Melun-Sénart, pour affirmer le rôle prééminent du chef-lieu de la Seine-et-Marne. Sans que le Schéma Directeur soit très précis à ce sujet, la population de chacune des Villes nouvelles était évaluée, au stade final, à 350 000 à 400 000 habitants.

Au moment de la refonte du Schéma Directeur, en 1975, les objectifs des Villes nouvelles ont été redéfinis en fonction des perspectives de population, ramenées à 12 millions d'habitants et des nouveaux principes d'aménagement : la protection des espaces ruraux (avec l'introduction des zones naturelles d'équilibre) le maintien du tissu pavillonnaire, la réhabilitation succédant à la rénovation des quartiers anciens ont limité les possibilités de construction en Région Parisienne. Les Villes nouvelles sont apparues comme un élément indissociable du triptyque : protection de la campagne, maintien de la silhouette de l'agglomération ancienne, construction sur des sites nouveaux.

En même temps, la population au stade final était ramenée à 200 000 habitants environ pour chacune des Villes nouvelles. Il faut noter au passage les facilités d'adaptation qui ont permis de réduire de moitié les objectifs démographiques, sans compromettre gravement ni les finances ni l'équilibre physiologique des Villes nouvelles. Ceci s'explique de deux façons : dès l'origine les responsables des établissements publics ont attaché une grande importance à la stratégie de la croissance, en concevant des plans de développement réalisables quartier par quartier et modifiables en cours de route. Par ailleurs, la ré-

faction des terrains à bâtir à partir de 1976 a entraîné une augmentation des charges foncières, en même temps que la vogue des maisons individuelles facilitait la dédensification.

Il faut enfin mentionner le rôle des Villes nouvelles dans la structuration de l'espace régional. Chacune d'elles doit être un pôle d'attraction pour son environnement, qui diffère d'une ville à l'autre : Evry et Cergy-Pontoise sont des chefs-lieux de département, Saint-Quentin-en-Yvelines a pour mission de canaliser un courant spontané et désordonné vers l'ouest. Marne-la-Vallée doit contribuer au rééquilibrage vers l'est et être un jour le contrepoids de la Défense.



œuvre d'art symbolisant qu's



Nouvelles sont destinées plus particulièrement aux enfants et aux cyclistes.

photo Direction de l'Équipement

Melun-Sénart est une ville-jardin avec de grandes réserves pour son développement.

Lorsque Paul Delouvrier décida de créer les Villes nouvelles il a voulu qu'elles aient leur personnalité propre, leur style, ce qui, soit dit en passant, va beaucoup plus loin que le simple style architectural. Il a voulu rompre avec l'uniformité des grands ensembles de façon qu'un parachutiste égaré puisse savoir qu'il est à Evry en atterrissant à côté des Pyramides ou à Marne-la-Vallée en découvrant du ciel la dernière œuvre de Bofill.

Cette personnalité très marquée est, pour partie, la conséquence des structures adoptées pour construire les Villes nouvelles. Des responsables installés sur place, des

établissements publics très autonomes, une marge de liberté inconnue dans l'Administration française. Aux premiers directeurs des Villes nouvelles, Paul Delouvrier disait "Agissez pour le mieux, je suis là pour vous aider et non pour vous contrôler".

Les Villes nouvelles dans leur contexte

Sur le **plan local**, certaines villes nouvelles ont rencontré à leur démarrage, une forte

hostilité et à Cergy-Pontoise par exemple les agriculteurs ont campé pendant trois mois sur le site pour défendre leurs terres de culture. Aujourd'hui ces difficultés sont surmontées et les Collectivités Locales, — les Syndicats Communautaires d'Aménagement —, sont devenues de bons supporters des Villes nouvelles. Il subsiste cependant des réticences de la part des petites communes rurales au moment où les premiers programmes d'urbanisation atteignent leurs territoires.

Les départements sont restés pendant longtemps sur la réserve et les Villes nouvelles ont été considérées comme des créations gouvernementales dans l'aménage-

ment et le financement desquelles le département n'avait pas à intervenir, même lorsqu'il s'agissait d'une ville Chef-lieu. Cette attitude s'est doublée d'une certaine rivalité entre la Ville nouvelle et le reste du département, la première étant considérée comme privilégiée sur le plan des emplois et des équipements publics (ce qui est exact) et le Conseil Général ayant tendance à penser que cette faveur était accordée au détriment du reste du département (ce qui ne l'est pas).

On peut dire aujourd'hui que ces préventions ont disparu ou sont en voie de disparaître.

Au niveau régional, les attitudes ont évolué au cours du temps mais dans l'ensemble (et pratiquement sans interruption) la Région a été le véritable support moral et financier des Villes nouvelles.

Cela va de soi pour le Préfet de Région et ses collaborateurs. Cela a été également le cas pour les élus du District et la Commission Mixte des Villes nouvelles, présidée successivement par les anciens Ministres Robert Bichet et E. Frédéric Dupont, a joué un rôle important pour sensibiliser l'opinion

régionale. En 1976, au moment de la réforme de la Région d'Ile-de-France, le Conseil Régional s'est interrogé sur l'opportunité de poursuivre ou d'infléchir la politique et à l'initiative de son président M. Michel Giraud une vaste concertation entre l'État et la Région a été engagée. Elle a abouti à une reconfirmation des Villes nouvelles et les élus régionaux, constatant les difficultés de plus en plus grandes rencontrées pour construire dans le reste de l'Ile-de-France, se sont aperçus que les Villes nouvelles restaient les lieux privilégiés pour l'accueil des nouveaux logements. Il a même fallu réagir contre une tendance à y localiser un pourcentage excessif et irréaliste des logements à construire.

Le soutien de la Région se traduit d'une façon très concrète : le budget régional finance la moitié du différé d'amortissement (60 millions de francs au budget de la Région pour 1982), quarante cinq pour cent des travaux de voirie primaire (51 millions de francs). Il s'y ajoute une trentaine de millions pour des actions économiques, les équipements et les parcs de stationnement auprès des gares.

Enfin, la Région a accepté de classer à un bon rang dans les priorités régionales, les

voies ferrées de la S.N.C.F. et du Réseau Express Régional et les autoroutes desservant les Villes nouvelles, et d'en financer sa part. Ceci n'allait pas sans un débat parfois cornélien lorsqu'il s'agissait de choisir entre une infrastructure destinée à anticiper la croissance d'une Ville nouvelle ou le rattrapage du retard pour des dessertes attendues depuis des décennies par des villes de banlieue.

Et c'est là qu'a été le soutien le plus décisif de la Région aux Villes nouvelles.

La statue de Don Quichotte illustre l'utopie qui a été à l'origine de la création des Villes Nouvelles de la Région d'Ile-de-France.



Photo Direction Régionale de l'Équipement.

L'agglomération nouvelle des rives de l'Étang de Berre dans la région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

par L. GALLAS,

I.C.P.C. - Directeur général de l'Établissement Public d'Aménagement des Rives de l'Étang de Berre

La Région de Provence-Alpes-Côte d'Azur possède le privilège redoutable de réunir en son sein deux éléments aussi prestigieux que les Alpes et la Méditerranée.

Privilège certes, car cette situation engendre une forte attractivité, qui se concrétise dans le développement et la diversification du tourisme, et dans la croissance rapide de la population. Elle constitue en outre une position favorable par rapport aux pays riverains de la Méditerranée.

Redoutable car les tendances spontanées œuvrent pour renforcer le déséquilibre structurel entre le littoral, où quelques grandes villes et en particulier la métropole marseillaise attirent l'essentiel du développement, et l'intérieur où la substance humaine et économique s'étiolent et atteignent parfois le seuil de la désertification.

Dès sa création en 1972, l'Établissement Public Régional a engagé un ensemble d'actions d'aménagement du territoire et d'animation économique et culturelle propres à remédier à ces problèmes, actions qui ne pouvaient trouver leur définition qu'au niveau de la Région.

La même année, l'accélération du développement vers l'ouest de la métropole marseillaise conduisait l'État à promouvoir l'application à ce secteur des procédures spécifiques aux agglomérations nouvelles pour la réalisation du schéma directeur de l'aire métropolitaine. Ce schéma ne prévoyait d'ailleurs pas de création ex-nihilo de villes nouvelles, mais avait au contraire retenu le principe d'accrocher les urbanisations nouvelles aux noyaux urbains existants (en conséquence l'expression d'agglomération nouvelle sera préférée à celle de ville nouvelle).

Ainsi se sont constituées en quelques années deux expériences d'aménagement du territoire qui non seulement se rejoignent à niveau des objectifs mais encore se révèlent complémentaires à plus d'un titre.

Des objectifs communs

Le périmètre de la zone d'agglomération nouvelle est suffisamment complet et diversifié pour avoir donné aux Municipali-

tés qui la composent et à leur établissement public d'aménagement, l'EPAREB, l'occasion d'aborder la plupart des problèmes que connaît la Région en matière d'urbanisme, d'action économique, d'aménagement, d'environnement et d'équipement, et aussi de relation de la ville avec l'agriculture et les espaces naturels.



Assurer un développement équilibré de l'ensemble du territoire de l'agglomération nouvelle, a en effet consisté à résoudre sur son périmètre des problèmes de maîtrise foncière, de maintien ou de transfert de l'agriculture (et même de création de zones agricoles contractuelles), de sauvegarde et de réhabilitation d'espaces naturels (dont l'étang de Berre et certains sites dégradés par des dépôts d'origine industrielle), de réhabilitation d'ensembles d'habitations (dossiers H.V.S.) et de centres anciens (plans de référence). Toutes ces actions menées conjointement avec la réalisation de quartiers nouveaux répondant aux aspirations des habitants et aux objectifs de structuration urbaine et de création d'emplois.

En outre, la Région et l'agglomération nouvelle formulent dans les mêmes termes, bien qu'à des échelles différentes, leurs objectifs en matière d'économie d'énergie, de qualité architecturale et d'innovation dans la conception et la construction des locaux d'activité, des logements et des équipements (habitat bioclimatique, développement de l'utilisation des composants des matériaux nouveaux, etc...) De même en matière d'accueil, d'animation culturelle et chaque fois que possible de participation des populations nouvelles à la définition de leur habitat. Toutes choses qui sont facilitées en agglomération nouvelle par des possibilités plus larges de choisir les constructeurs et de mettre sur pied des concours de concepteurs.

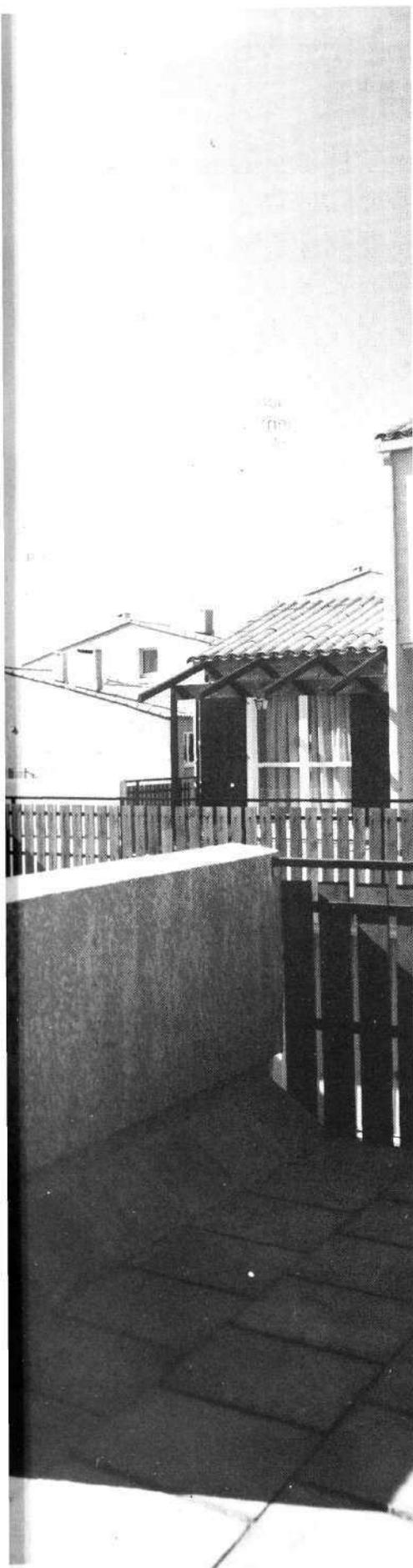
Des opérations de dimension régionale en agglomération nouvelle

La maîtrise d'un patrimoine foncier important et "bien fait", et l'existence de moyens opérationnels spécifiques (financements villes nouvelles, établissement public d'aménagement) permettent de lancer chaque année en agglomération nouvelle une part significative des logements, des équipements publics et des implantations d'activités économiques de l'aire métropolitaine marseillaise, part qui prend toute son importance lorsqu'on la situe dans ce que l'on peut appeler l'Ouest du Grand Marseille.

Aux objectifs rappelés plus haut et à ces aspects quantitatifs s'ajoute le caractère intégré des opérations menées par l'EPA-REB pour donner au développement de l'agglomération nouvelle une dimension réellement régionale.

D'ailleurs, certains équipements ou aménagements possèdent par destination cette dimension. C'est le cas par exemple du complexe de transports terrestres, destiné





Photos Pierre Joly



à moderniser et rationaliser le transport des marchandises dans l'aire d'attraction urbaine de Marseille, et que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille souhaite implanter dans l'agglomération nouvelle. C'est le cas aussi des Centres de Fontblanche qui accueillent dans des locaux restaurés par l'EPAREB avec l'aide du Conseil Régional des formateurs et des créateurs des métiers d'art et le Centre Méditerranéen de Production Cinématographique, dont la présence en un même lieu permet à chacun de valoriser ses actions propres, et à l'ensemble de trouver une identité particulière qui lui confère aujourd'hui un rayonnement régional et prend même valeur d'exemple au niveau national.

Valoriser le savoir-faire

Le savoir-faire acquis en agglomération nouvelle, et plus particulièrement par son aménageur, peut se résumer dans **la capacité à intégrer toutes les données de l'aménagement et de l'équipement dans la conduite des opérations, depuis les études préliminaires jusqu'à la remise des terrains aménagés ou des équipements construits aux utilisateurs.**

Ce savoir-faire de maîtrise d'œuvre urbaine, la Région souhaite pouvoir l'utiliser pour faciliter la mise en œuvre de ses politiques sectorielles, en particulier en matière d'action foncière, de montage d'opérations d'urbanisme complexes et/ou innovantes,

d'actions économiques et de coopération avec les pays riverains de la Méditerranée.

Dans ces domaines, l'EPAREB a déjà été sollicité d'apporter son assistance soit directement au Conseil Régional (étude d'impact économique de la liaison Rhin-Rhône), soit le plus souvent à des communes ou à des groupements de communes, confrontées à des problèmes tels que :

- définition pour un groupement de communes d'un programme pluriannuel détaillé répondant à leurs objectifs de développement, sous contrainte des incidences financières ;
- diagnostic de faisabilité, puis montage et dépouillement d'une consultation de promoteurs-aménageurs pour des communes désirant développer des activités de tourisme ;
- définition du programme d'équipements publics, avec leur plan de financement, et le cas échéant mise sur pied d'un dossier de concours de concepteurs.

En consacrant un pourcentage réduit de son potentiel à répondre à ces sollicitations, l'EPAREB semble pouvoir apporter un service très apprécié.

Ainsi se développe à travers l'EPAREB un dialogue entre la Région et l'Agglomération Nouvelle des Rives de l'Étang de Berre. En premier, de par l'impact régional des opérations qui se réalisent dans l'agglomération nouvelle, qui se mesure tant au plan qualitatif que quantitatif en termes d'innovations et de structuration de l'armature urbaine. En second, de par les possibilités de transposer l'expérience et le savoir-faire ainsi acquis sur d'autres secteurs de la Région, et même à l'Étranger.

L'Établissement Public d'Aménagement

par Jean-Claude DOUVRY, I.C.P.C. - Directeur Général* de l'Établissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise

L'Établissement Public d'Aménagement, c'est une équipe d'une centaine de personnes qui a reçu de l'État la mission et la responsabilité de fonder et de construire une ville.

Installé sur le terrain dès le premier jour, c'est la cheville ouvrière de la ville nouvelle ; mais il faut ajouter que rien de durable n'aurait pu être fait sans le regroupement des communes concernées en une collectivité** à l'échelle du projet, à même de faire naître l'esprit communautaire et de surmonter les inévitables oppositions et égoïsmes locaux, et l'instauration de l'unité fiscale sur le périmètre de la ville nouvelle.

L'Établissement Public d'Aménagement est une entreprise publique à caractère industriel et commercial, bénéficiant des prérogatives de la puissance publique (droit d'exproprier, initiative des ZAC), des souplesses de fonctionnement d'une gestion privée, de compétences très étendues... et tenue d'équilibrer ses dépenses et ses recettes.

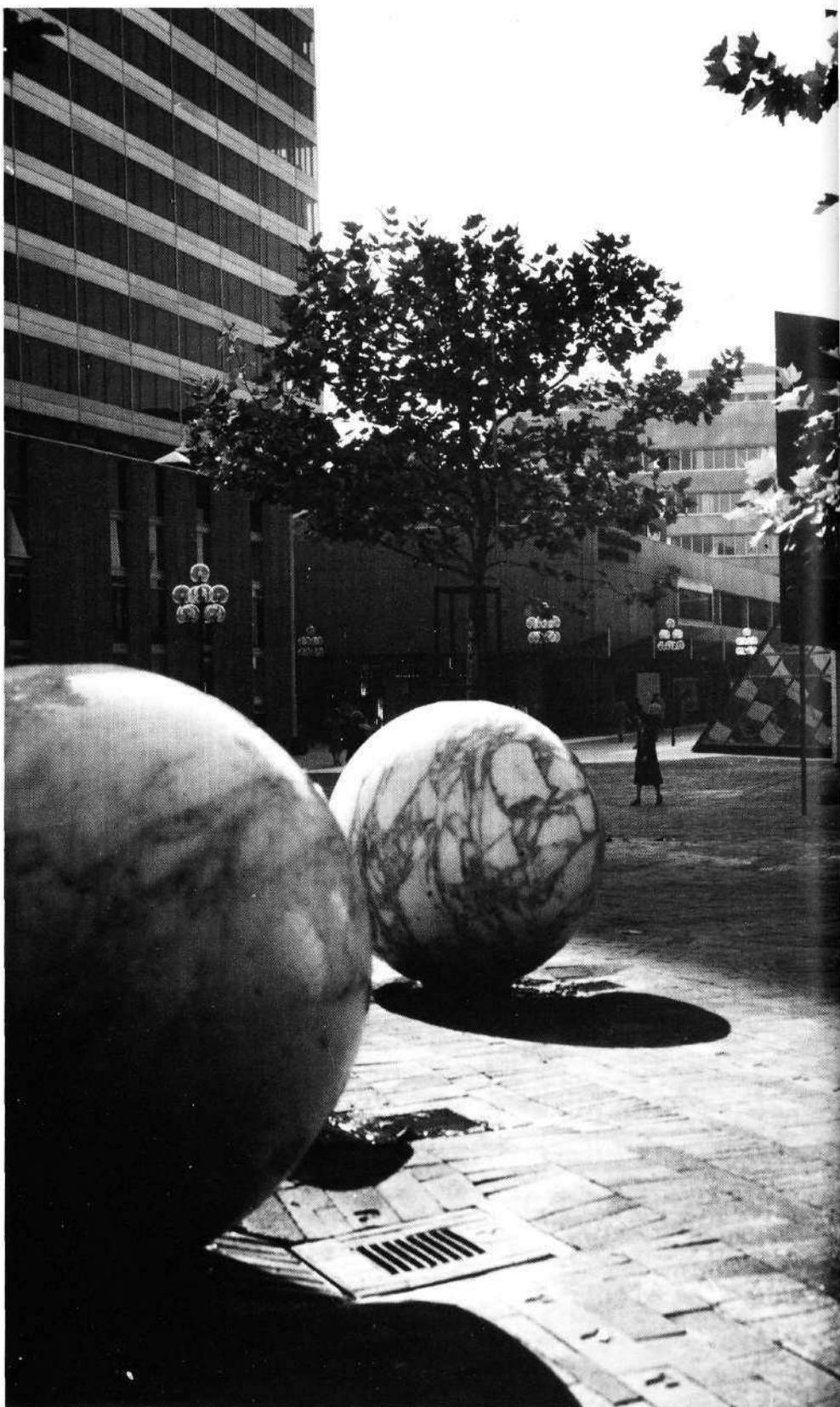
La politique foncière

Sans une politique foncière mise en œuvre très tôt et poursuivie avec persévérance, la simple publication du projet aurait entraîné un renchérissement général du prix des terrains en condamnant la réalisation.

L'Établissement Public prépare l'action foncière de l'État et y apporte son concours : dès l'origine, délimitation du périmètre des zones d'aménagement différé (ZAD) couvrant le territoire de la ville et sa périphérie proche, dans lesquelles l'État exerce le droit de préemption ; ensuite, déclaration d'utilité publique des acquisitions des terrains nécessaires au projet (4000 ha à Cergy-Pontoise), celles-ci étant aujourd'hui en voie d'achèvement.

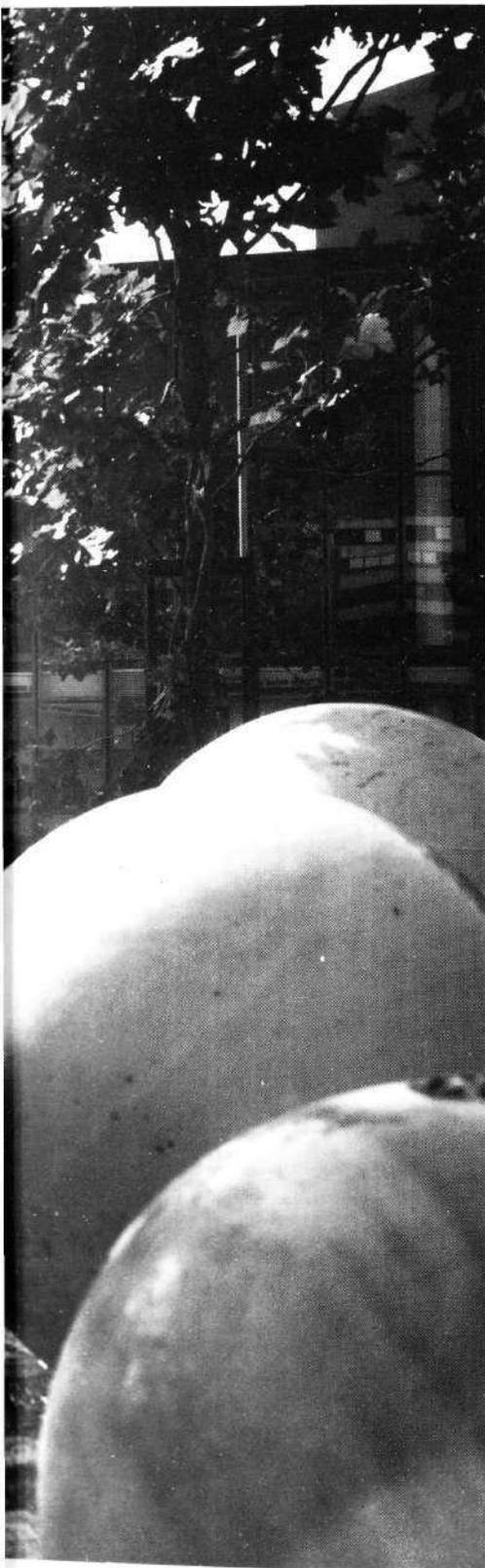
Le Plan de la ville

L'Établissement Public établit le schéma directeur, le plan d'ensemble de la ville, et les plans des différents quartiers, fixant leur organisation et la destination générale des sols. Il définit le programme de dévelop-



Cergy-Pontoise -
la place de la gare.

P. Joly et Vera Cardot



pement de la ville, c'est-à-dire l'ordre et l'enchaînement des différentes opérations d'aménagement.

Cette partie de la mission de l'Établissement Public, qui touche à l'essence même du projet et dont l'État ne peut donc se désintéresser, ne se conçoit pas non plus sans dialogue avec le Syndicat Communautaire et ses élus. Il arrive que l'accord soit difficile ou laborieux et qu'il y ait des conflits, voire même de rudes batailles, mais cette démarche vaut beaucoup mieux qu'un processus totalitaire appauvrissant où l'équipe de conception de la ville aurait été seule sans interlocuteurs politiques locaux, ou, au contraire, ne disposerait plus d'une autonomie réelle par rapport à ceux-ci.

La mise en œuvre du plan L'activité d'aménageur

En dehors des grandes voies d'accès (voies primaires, voie ferrée dont il arrête le tracé mais qu'il ne finance pas, même s'il en réalise une partie comme mandataire de l'État, et des équipements (écoles, collèges, terrains de sports, centres sociaux...) qu'il construit pour le compte du Syndicat Communautaire, l'Établissement Public prend en charge directement l'aménagement des différents quartiers : rachat à l'État des terrains acquis par celui-ci, acquisitions directes, V.R.D., réseaux spécialisés tels que chauffage urbain ou télédistribution, etc... Il recherche les promoteurs publics ou privés de logements, des bureaux, des industries et doit trouver dans le produit de la revente des terrains les ressources nécessaires à la couverture des dépenses qu'il a engagées, y compris les frais généraux et les frais financiers. (Pour fixer les idées, le budget annuel de l'Établissement Public de Cergy-Pontoise est de 200 millions de francs, non compris un budget annexe de l'ordre de 150 millions de francs pour le compte de l'État et du Syndicat Communautaire).

Il faut non seulement trouver des promoteurs mais aussi composer la ville à partir de leurs projets. En même temps que le plan, il convient donc de définir les règles d'assemblage. Ces règles ne sont pas posées une fois pour toutes et l'élaboration de chaque projet suppose un dialogue continu jusqu'au chantier entre l'Établissement Public, le promoteur et son architecte.

C'est un travail important si l'on songe que, chaque année, il se construit 2100 logements environ dans la ville nouvelle, et que la taille de chaque programme ne dépasse pas 50 à 150 logements. Ceci montre la multiplicité des intervenants dans le seul secteur du logement et la complexité du travail de composition urbaine incombant à l'Établissement Public, sans oublier la coordination des nombreux chantiers correspondants.

Les consultations ou les concours lancés dans les villes nouvelles ont facilité l'apparition d'une architecture renouvelée ou la découverte de formes traditionnelles "oubliées" par l'urbanisme contemporain (par exemple, les "Maisons de Ville" à Cergy-Pontoise).

La programmation et la réalisation des équipements publics

Il va de soi que la programmation et le financement des équipements publics doivent être étroitement coordonnés avec ceux des logements. Le rôle de l'Établissement Public est d'autant plus important que cela ne peut faire l'objet de dispositions réglementaires. Par exemple, des prévisions régulièrement actualisées d'achèvement et d'occupation des logements permettent d'apprécier, pour chaque rentrée scolaire, les besoins en écoles maternelles et primaires, en collèges, et d'obtenir, en temps utile, les financements correspondants. La délégation de maîtrise d'ouvrage des équipements publics par le Syndicat Communautaire à l'Établissement Public est un atout essentiel dans la recherche de cette cohérence.

L'implantation des industries et des bureaux

L'équilibre entre l'habitat et l'emploi, sans lequel il n'y aurait pas de véritable ville, l'équilibre des finances de la collectivité locale, supposent l'un et l'autre un rythme soutenu d'implantations d'industries et de bureaux. (En moyenne 20 ha de terrains industriels et 25000 m² de bureaux chaque année à Cergy-Pontoise).

C'est dire que pour l'Établissement Public, la promotion de la ville nouvelle, la prospection des entreprises, des promoteurs de bureaux ou de locaux industriels, constituent la priorité des priorités.

Les relations avec les entreprises ne s'arrêtent pas le jour de la vente du terrain ; l'Établissement Public est là pour les aider à régler leurs problèmes : desserte par les transports en commun, montage de services communs (restauration inter-entrepri-

* M. Jean-Claude DOUVRY vient d'être remplacé à la Direction Générale de l'Établissement Public de Cergy-Pontoise par M. Claude ROBERT.

** Parmi les différentes formules offertes par la loi du 10 juillet 1970, c'est celle du Syndicat Communautaire qui a été choisie dans la très grande majorité des cas, en particulier à Cergy-Pontoise.

ses), attribution prioritaire des logements au personnel des entreprises, etc... Des relations de confiance et de coopération s'instaurent avec les chefs d'entreprises. Ils sont de plus en plus nombreux : à Cergy-Pontoise, par exemple, en dix ans, 600 entreprises de toutes tailles créant plus de 30 000 emplois sont venues s'installer. Leur prospérité est nécessaire à celle de la ville.

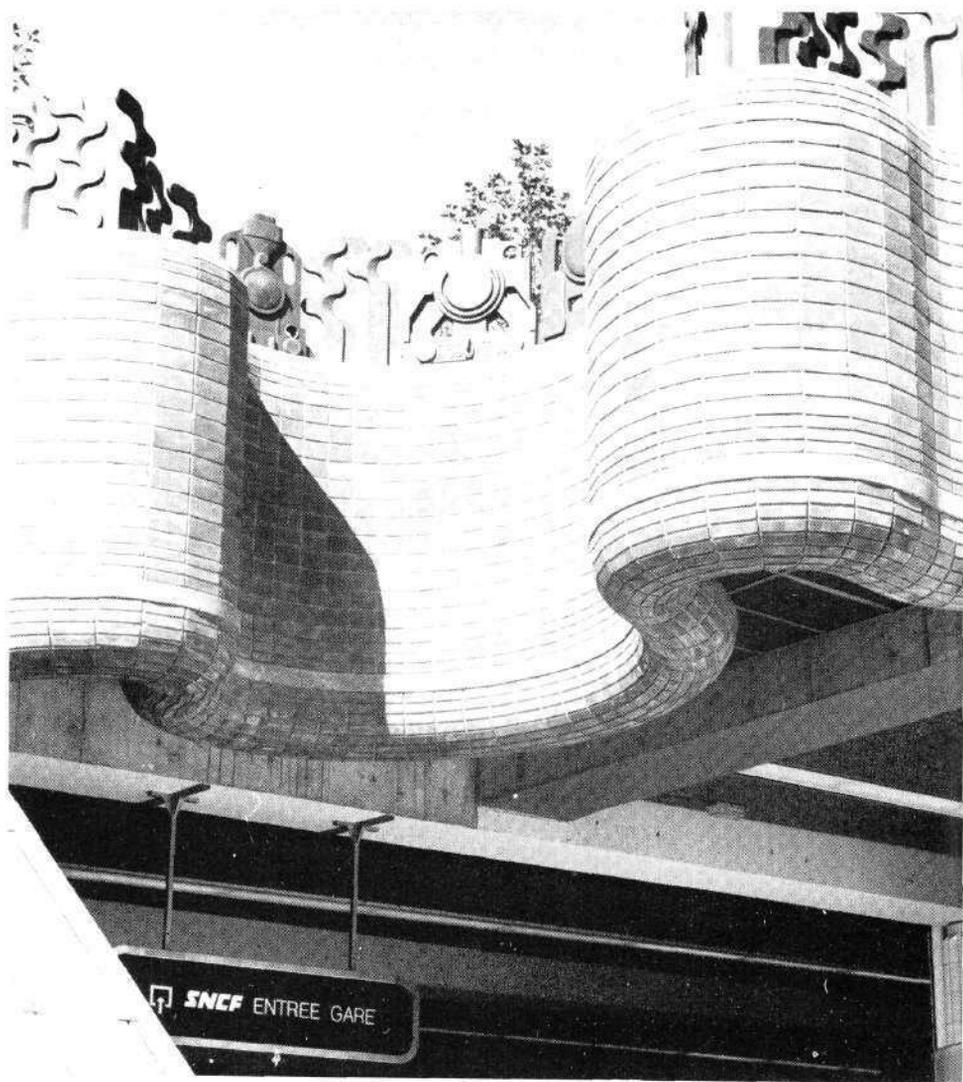
Convaincre et conquérir

Pas plus que la ville n'est réductible à la somme de ses composantes (les logements, les équipements, les bureaux, les industries...), l'activité de l'Établissement Public ne se limite à ce qui précède.

En fait, la mission principale de l'Établissement Public c'est convaincre et conquérir. Convaincre les administrations dont le concours est indispensable. Convaincre les élus, ceux de la Région, ceux du Département et surtout les élus locaux pour qui la construction de la ville sera toujours une source de problèmes et de soucis. Ce sont les partenaires de l'Établissement Public, et le travail en commun pour résoudre les problèmes quotidiens des habitants, pour les accueillir et faciliter leur insertion dans la communauté tisse des liens et rapproche les points de vue. Mais, jusqu'à la fin des opérations de construction, la ville nouvelle, œuvre de création et de passion, restera une conquête de chaque jour.

Gare SNCF Cergy-Pontoise.

photos P. Joly et Vera Cardot



les "Maisons de Villes" de l'HAUTIL.

L'Établissement Public doit avoir conscience des limites de la planification et du caractère irremplaçable de l'enthousiasme, de l'énergie et des initiatives de tous ceux, élus, habitants, chefs d'entreprise, banquiers, pionniers à divers titres, qui, avec lui, construisent la ville et dont il doit entretenir la flamme.

Faire la ville pour ses habitants

"Dieu est dans les détails". Pour la vie quotidienne des habitants, ce sont les détails qui comptent : l'achèvement rapide des chantiers au voisinage et leur habitation, la propreté de la ville, le respect des horaires des autobus, les arbres, la poésie... S'en occuper est donc très important et c'est pour l'Établissement Public un retour aux sources permanent : la ville est faite pour ses habitants et ce sont eux les seuls juges de son action.

Le rôle des élus locaux dans la réalisation des Villes Nouvelles

*Jacques GUYARD, Député de l'Essonne, Président du S.C.A. d'Evry,
Président de l'Association des Elus des Villes Nouvelles*

"Le Temps des cerises" quartier des Epinettes à Evry.



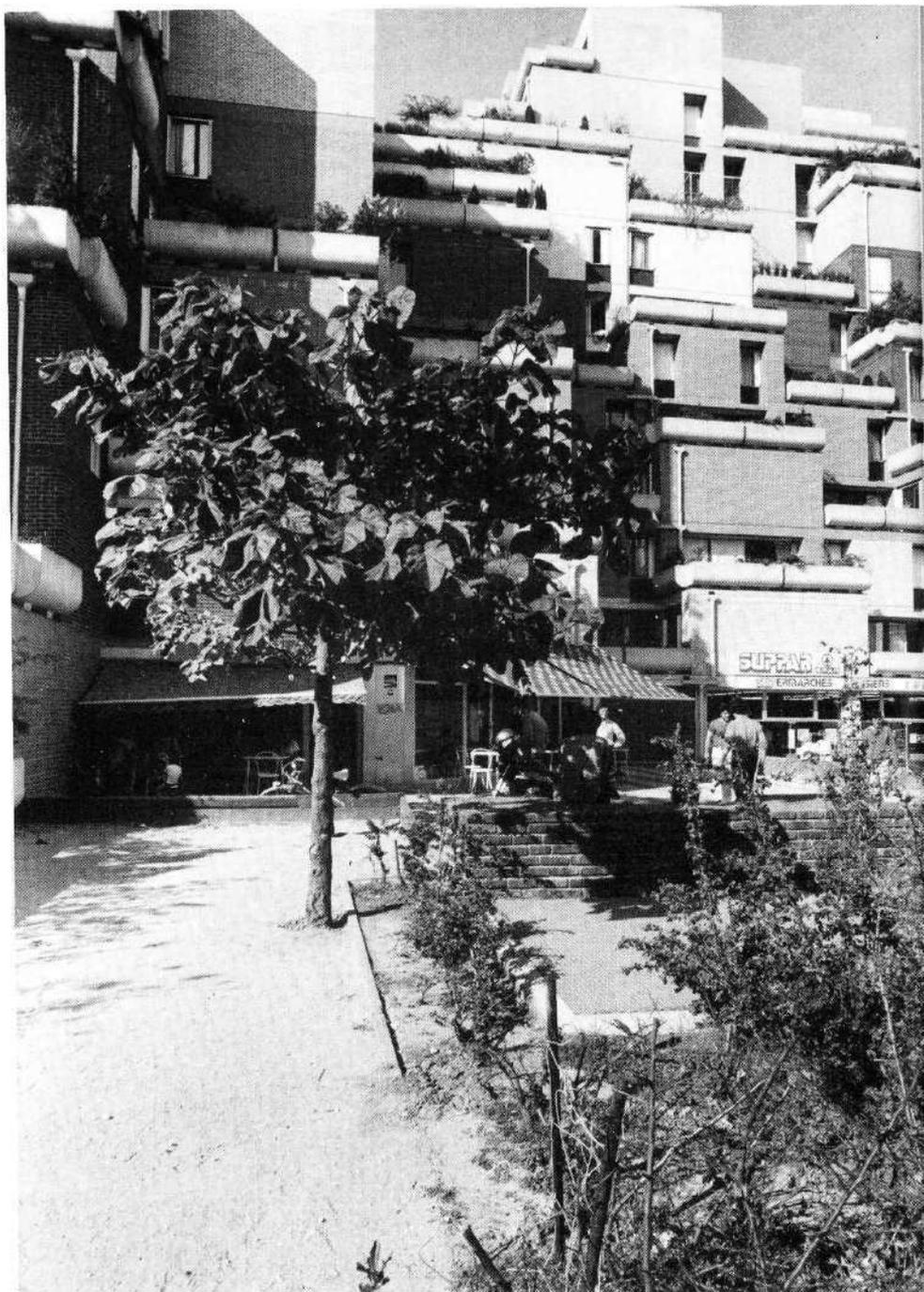
Traiter du rôle des élus locaux dans la réalisation des villes nouvelles peut apparaître comme un paradoxe. L'idée dominante reste en effet celle des premières années, où les villes nouvelles furent imposées d'en haut à des élus locaux issus de villages ou de bourgs, dépourvus de collaborateurs qualifiés, et attachés à leur indépendance. Seuls à cette époque quelques notables déjà solidement implantés prirent réellement part à la décision, comme les maires de Pontoise, de Melun ou d'Evry. Les autres élus, ou bien menèrent vigoureusement campagne contre le projet, et durent s'incliner devant la force, ou bien, plus proches du pouvoir en place, abandonnèrent une bonne part de leur pouvoir aux mains de l'État, espérant garder leur tranquillité avec un petit bénéfice dans leur territoire déjà construit.

Ce compromis s'exprime très significativement dans la Loi du 10 juillet 1970. Qu'il s'agisse de l'ensemble urbain, ou du découpage des territoires communaux entre Z.A.N. et hors Z.A.N., l'objectif est de faire la part d'eu : rares sont les communes qui s'intègrent complètement. La plupart préfèrent se replier sur un domaine plus étroit, mais classique, et confient à l'Établissement Public d'Aménagement les terres vierges, se réservant seulement une possibilité modeste d'urbanisation hors Z.A.N., contrôlable à leur niveau.

Pouvait-il en être autrement ? Ce n'est pas évident. Les villes nouvelles ne sont pas, ne peuvent pas être un projet local. Un conseil municipal de village ou de petite ville représente les aspirations de la population en place. Et la ville nouvelle, inévitablement, nie ou dévoie l'histoire, les conflits et les vœux de cette micro-société. Est-il même démocratique que quelques milliers d'habitants imposent leur vision du monde aux dizaines de milliers qui viendront s'installer ? Cela se discute, mais il est clair que la décision initiale ne pouvait venir que d'en haut, d'une volonté planificatrice nationale ou régionale.

C'est ensuite que le bat blesse. Car le mouvement lancé, tout le système a visé à laisser le champ libre aux techniciens. Les Syndicats Communautaires, massivement formés d'élus habitant hors Z.A.N., votaient les Z.A.C. et les emprunts sans trop se soucier des conditions futures de gestion. Le personnel des S.C.A., certes un peu mieux armé que celui des communes, ne faisait pas le poids face à la centaine de cadres de haut niveau qui peuplaient chaque Établissement Public. Les dossiers arrivaient si bien ficelés, si complexes, si inhabituels pour l' élu moyen, qu'on ne pouvait émettre qu'un vote de principe.

La démission de fait des élus a duré une dizaine d'années, de 1965 à 1975 environ. Une nouvelle période s'ouvre alors, sous une double poussée :



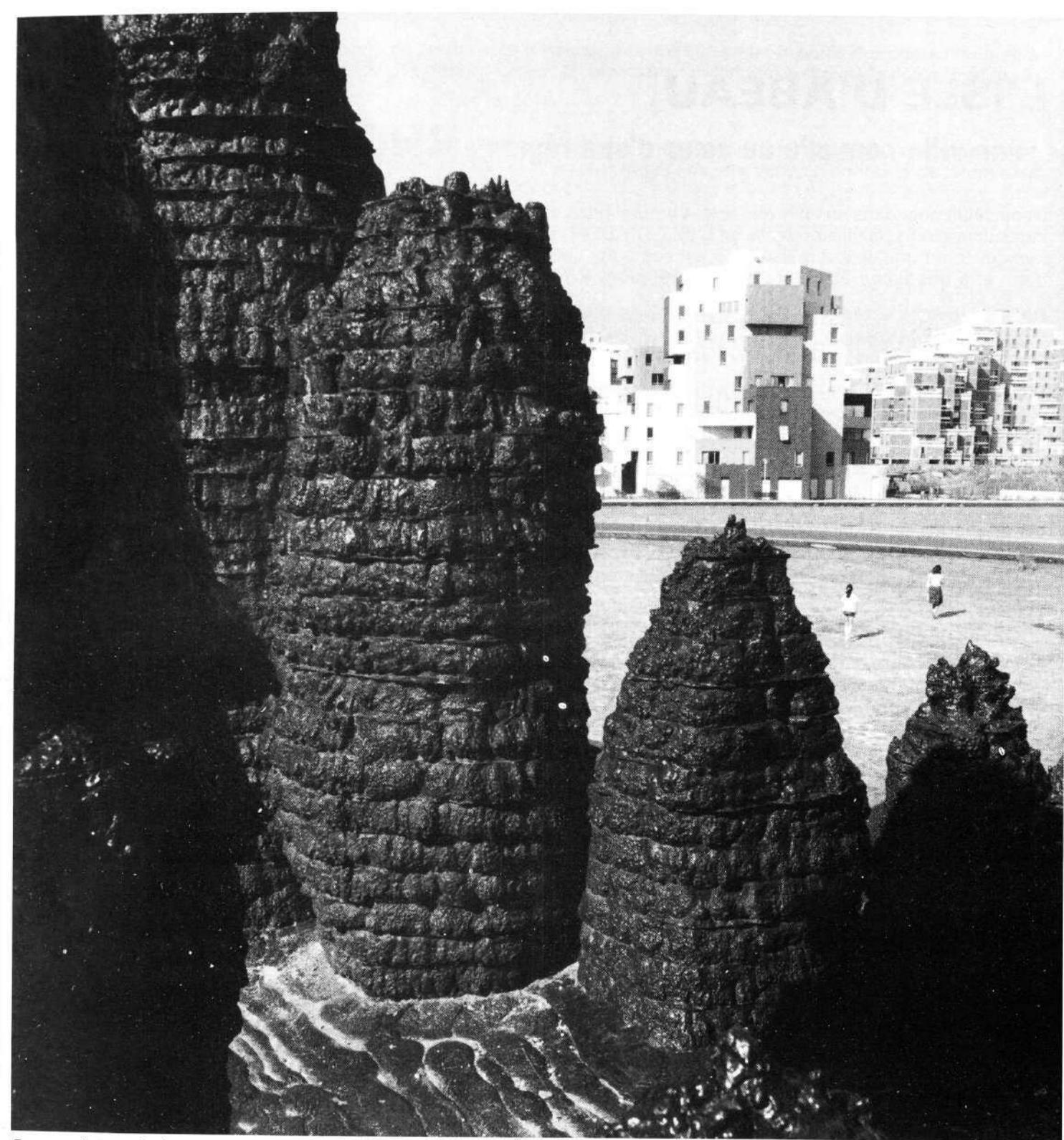
Evry 1 - Les Pyramides.

- des élus eux-mêmes, qui commencent à être confrontés aux problèmes de gestion des équipements et des quartiers nouveaux, alors même que la crise commençante rogne leurs moyens et ceux de l'État. Alors se révèlent certains coûts excessifs, certains montages aberrants, certains équipements mal construits ou ingérables.

- de la population nouvelle surtout, confrontée à la boue et au bruit des chantiers, à la cherté des loyers du neuf, aux désillusions après les belles promesses des promoteurs. Ces pionniers venus de l'extérieur, ne se sentent guère de liens avec les anciens habitants, et avec leurs élus. Ils développent un intense mouvement associatif, qui exprime, l'originalité de leur situation et de leurs besoins.

Les élections municipales de 1977 traduisent un double mécontentement, des anciens habitants irrités du bouleversement de leur environnement familial, et des nouveaux, étrangers aux équipes municipales sortantes. Ajoutons à cela la progression générale de la gauche, moins encline au compromis avec l'administration, et les conditions sont réalisées pour une intervention plus pressante des élus.

Encore faut-il vaincre les habitudes de travail en secret prises dans les E.P.A., et imposer aux urbanistes la prise en compte des soucis de gestion. Les premières années des nouveaux conseils furent parsemées de conflits de pouvoir entre E.P.A. et S.C.A.A.N. Ces derniers, quand ils le



Evry - sculptures de singes.

parent, se dotèrent d'équipes, techniques capables de tenir tête à celles des E.P.A. On alla parfois jusqu'à des doublons coûteux, mais cette phase était nécessaire pour rétablir la primauté des élus dans l'aménagement de la Z.A.N.

Aujourd'hui les villes nouvelles me paraissent mûres pour un bon équilibre des pouvoirs. Partout une moitié au moins de la population finale est en place, et a accumulé une expérience suffisante pour savoir maîtriser les aménagements à venir. Partout on est d'accord sur le fait que l'objectif de population est d'abord affaire nationale et régionale, qu'en conséquence État et Région doivent apporter les financements nécessaires à son accueil, mais qu'il appartient aux élus locaux de décider comment cette population sera accueillie, quels équi-

pements on construira, quel urbanisme on choisira, etc...

Les élus sont prêts à cette tâche car, contrairement à leurs prédécesseurs de 1965 (et ceci transcende les divergences politiques), ils sont et ils seront encore plus en 1983, les porte-paroles d'une population nouvelle majoritaire, les artisans conscients d'un développement qu'ils ont vécu et non subi. Dès lors, il est urgent de modifier les institutions. La Loi Boscher, organisatrice de la démission des élus, a fait son temps. Il faut en finir avec la distinction Z.A.N. - hors Z.A.N., puisque tout le monde est concerné. La révision en baisse des objectifs maintient certains secteurs en dehors de l'urbanisation ; il faut les sortir de la ville nouvelle, afin que les élus discutent de problèmes qui leur sont communs. Il faut enfin

définir un pouvoir d'agglomération fort, qui pourra dans certains cas devenir une seule commune, car bien souvent l'urbanisation a nié la cohérence des anciens territoires communaux. Dans les villes nouvelles plus encore qu'ailleurs, la réalité politique vécue se situe au niveau du quartier, puis à celui de l'agglomération et de la région. Tant mieux si quartier et commune se recouvrent sans hiatus. Sinon il faudra bien adapter un jour la carte politique au territoire réel.

Sans ce changement, les élus locaux resteront divisés et affaiblis face aux techniciens et à l'État. Et quelle que soit la volonté politique de décentralisation, la tutelle renaîtra sous une forme plus ou moins insidieuse. Nous lui préférons le contrat, entre interlocuteurs majeurs et représentatifs. ■

L'ISLE D'ABEAU,

une ville nouvelle au cœur d'une région : RHONE-ALPES

Depuis huit ans, dans un environnement naturel pittoresque de collines et d'étangs, où s'étagent d'anciens villages dauphinois, la ville nouvelle de L'ISLE D'ABEAU se construit et grandit. Chacun peut constater sur le terrain que le rythme de sa croissance s'est accru depuis quatre ans et que sa réalisation se poursuit progressivement et d'une façon équilibrée au-delà des aléas événementiels.

Dans un contexte régional riche, doté d'un semis de villes, constituant une armature urbaine dynamique, L'ISLE D'ABEAU est un **pôle-relais** entre LYON, GRENOBLE et les autres villes de la région, à proximité de l'aéroport de Satolas, **une structure économique dynamique et une concentration de services.**

Ville à la campagne, L'ISLE D'ABEAU a été conçue comme une fédération de "bourgades" de la taille d'une ville moyenne, structurée autour d'un centre principal, réparties autour du couloir central de circulation qu'empruntent la RN 6, l'autoroute des Alpes et la ligne SNCF.

Actuellement, VILLEFONTAINE, la première bourgade est engagée dans sa totalité. Son centre est constitué par le quartier de **SAINT-BONNET-L'ETANG**, véritable pôle de la ville moyenne, en cours de réalisation. Il est complété par trois autres quartiers :

- PERREDIERE en cours de développement,
- LES ROCHES et SERVENOBLE, de part et d'autre de l'ancien village de VILLEFONTAINE, sont pratiquement terminés avec tous les équipements scolaires, sociaux et commerciaux indispensables à la vie quotidienne.

Le centre principal se développera plus à l'Est, au Nord de l'aire de service de l'autoroute des Alpes, sur les plateaux entourant l'ancien village de L'ISLE D'ABEAU, et doit accueillir dans les années futures des équipements de haut niveau dans tous les domaines : un centre commercial régional composé d'un hypermarché de 5000 m² de surface de vente et sa galerie marchande de 2200 m², a été approuvé en mai 1980 par la Commission Départementale d'Urbanisme Commercial et doit s'ouvrir début 1984.

A proximité du parc d'affaires lancé en 1974, le centre de **SAINT-HUBERT** accueille déjà huit immeubles importants de bureaux où travaillent 800 personnes.

Mais ce sera aussi un quartier à vivre avec des maisons individuelles dont les premières sont sorties de terre dès 1981. Il contribuera à assurer régulièrement l'offre de logements et prendra progressivement la relève des quartiers Ouest jusqu'ici prioritaires.

Enfin, les principales zones d'activités se répartissent le long du couloir de circulation : la zone de CHESNES (commune de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER) à l'Ouest, la zone de LA MALADIERE (commune de BOURGOIN-JALLIEU) à l'Est, et dans le premier quartier d'habitations, à la CRUIZILLE (commune de VILLEFONTAINE) plus spécialement destiné à des entreprises artisanales et à des bureaux.

Une ville qu'est-ce ? C'est un cadre de vie et ce sont des emplois.

Au cours des huit années qui se sont écoulées depuis 1973, L'ISLE D'ABEAU s'est donné les moyens d'assurer ses objectifs.

— Le développement du marché de l'immobilier

4500 logements ont été réalisés ou sont en chantier dans les ZAC d'habitation aménagées par l'Etablissement Public depuis l'origine et 20.000 habitants nouveaux ont peuplé la ville. Ceux-ci se décomposent en :

cadres professionnels	46 %
ouvriers	25 %
employés	22 %
divers inactifs	7 %

12.000 logements ont été mis en chantier sur le S.D.A.U. (33 communes) qui constitue le cadre de la politique de développement urbain de cette région Nord-Dauphiné et la population de celui-ci pouvait s'évaluer à 74.000 habitants en 1981 alors qu'elle était en 1968 de 45.000 habitants.

L'ISLE D'ABEAU peut répondre en 1982 à la forte demande de logements enregistrée actuellement et qui s'explique par :

- la rareté et le renchérissement des terrains dans la région lyonnaise,
- une demande soutenue de constructions sur lots,

- L'existence d'une gamme complète de possibilités d'habitations adaptées aux besoins des cadres comme à ceux des catégories plus modestes de population, ceci aussi bien dans l'individuel que dans le collectif, dans la location que dans l'accession,

- L'exigence accrue de la clientèle qui, lorsqu'elle fait le choix de l'habitat au vert, réclame un environnement de qualité, des facilités de transports collectifs (de plus en plus indispensable dans un contexte de hausse du coût de l'énergie). Elle trouve tout cela à L'ISLE D'ABEAU.

— Le développement de l'emploi

Mais l'existence d'un choix de logements variés dans un environnement naturel et social ne suffit pas. La recherche d'emplois en nombre correspondant aux logements continuera d'être une priorité dans la ville nouvelle.

Malgré les difficultés de la situation économique générale, les zones d'activités ont attiré un nombre important d'entreprises généralement de petite taille :

- 160 sont installées ou en cours d'implantation,
- 4000 emplois ont été créés (32 % emplois féminins, 68 % emplois masculins).

En effet, L'ISLE D'ABEAU présente des atouts non négligables pour un certain nombre d'entreprises régionales, nationales ou internationales.

- **PLAQUE TOURNANTE DE RHONE-ALPES**, sur l'axe LYON-GRENOBLE, elle offre la possibilité de bénéficier de l'environnement technologique et scientifique de ces deux métropoles : au cœur d'une région où l'on peut résoudre des problèmes auprès des entreprises variées et dynamiques, de sociétés de services diversifiées et hautement qualifiées et de sous-traitance de précision, de centres de recherche de pointe, d'universités ou de grandes écoles.

- **DANS UN SITE et des espaces privilégiés**, L'ISLE D'ABEAU propose un éventail de choix de formules d'installation qui donne une souplesse réelle à l'implantation des entreprises dans l'espace et le temps, et des prix compétitifs (locaux locatifs mixtes entrepôts-bureaux), terrains embranchés de 70 à 120 F/HT le m², achat bâtiment construit bureaux-entrepôts 4000 F/HT le m². Outre ses prix compétitifs, elle propose des structures d'accueil spécifique (services de douane, transitaires internationaux,...).

- Au cœur de l'Europe, au centre de Rhône-Alpes, elle bénéficie d'un **réseau exceptionnel de moyens de communication**, tant sur le plan autoroutier, le plan aérien que sur le plan ferroviaire.

Citons certaines entreprises illustrant différents "profils" pour lesquels L'ISLE D'ABEAU constituerait une solution commode et adaptée :

HOURS : Entreprise lyonnaise de scies à ruban, a pu résoudre à L'ISLE D'ABEAU son problème de développement,

BIZERBA : Entreprise allemande de matériel de pesage, a localisé sa filiale française et construit sur 20.000 m² une société de distribution électronique et de maintenance de son matériel,

MICRONDE : Filiale de RADIAL (créée par MM. GATTAZ) a construit une unité de fabrication de composants techniques pour les hyper-fréquences,

R.V.I. : a installé son centre mondial de gestion de pièces détachées poids lourds sur 75.000 m²,

PRODAIR : construit une usine qui devrait produire 320 T/jour, dès octobre 1982, d'oxygène, argon, azote,

TYLAN : Société californienne a implanté son quartier général France et Sud Europe,

HEWLETT-PACKARD : a réservé 59 hectares de terrain pour ses futurs développements industriels en Europe.

•

Ainsi la ville nouvelle poursuit sa croissance dans une conjoncture difficile. Elle tient une place de plus en plus importante dans le développement de la région. Elle contribue à la politique d'accueil et à l'attractivité de la région, plateforme idéale sur le plan commercial de la distribution ou de la fabrication de produits de haute technologie.

Les villes nouvelles et la décentralisation

par M. ROUSSELOT,
I.C.P.C. - Directeur de l'Établissement Public
d'Aménagement de Marne-la-Vallée

A écouter certains élus locaux, les villes nouvelles sont des monstres, enfantées par le délire technocratique des bureaux parisiens, portées sur le terrain par des organismes plus technocratiques encore, les établissements publics d'aménagement des villes nouvelles.

Rien à voir, donc avec la décentralisation. Ou plutôt, la décentralisation doit être l'occasion tant attendue de mettre fin à ces aberrations, de "siffler la fin de la récréation", comme le disait un des maires concernés.

Un examen plus attentif nous éloigne bien vite de cette caricature. En fait, la situation des villes nouvelles est beaucoup plus riche et donc beaucoup plus nuancée dès lors qu'on prend en compte toutes les dimensions du problème. Observons d'ailleurs qu'il existe des villes nouvelles dans des pays de grande tradition démocratique et décentralisée, comme la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, et même aux États-Unis, pays fédéral.

Je voudrais montrer que les structures françaises comportaient déjà avant les réformes en cours d'étude, de larges ouvertures vers la décentralisation, qui expliquent pour une bonne part leur efficacité. De plus, la grande réforme de la décentralisation doit engendrer de nouvelles évolutions que j'essaierai d'esquisser.

Une organisation technique et politique particulièrement ingénieuse

Au moment du montage des villes nouvelles françaises, deux structures originales sont nées : l'Établissement public d'aménagement et le Syndicat communautaire d'aménagement.

Ces deux créations mériteraient en horticulture le nom d'**hybride**, car elles ont été obtenues par "croisement" de structures préexistantes.

S'agissant de l'**Établissement public d'aménagement**, l'hybride est obtenu à

partir de la structure de Société d'économie mixte qui avait fait ses preuves en matière d'aménagement, en lui donnant une dimension spécifique à la ville nouvelle à concevoir et à construire : spécialisation de l'établissement sur le territoire de la ville nouvelle et monopole de l'aménagement au profit de cet établissement. Mais ont été introduites aussi les caractéristiques d'un établissement public de dimensions nationales.

De cette combinaison il résulte que le Conseil d'Administration de l'établissement public est mixte : il comprend autant de représentants de l'État (des grands Ministères concernés) que de représentants des collectivités locales : les Administrateurs élus locaux sont l'émanation d'une Assemblée spéciale où sont représentées toutes les communes concernées. L'établissement public régional est également présent parmi les Administrateurs élus. Le Conseil d'Administration devant exprimer des positions majoritaires sur les décisions fondamentales pour la vie de l'établissement public, deux des trois partenaires, l'État, la Région, les collectivités locales, doivent se mettre d'accord.

Le Directeur général est nommé par l'État et dispose de pouvoirs de décision très étendus. L'établissement public n'a pas seulement une responsabilité de conception et de réalisation du vaste et ambitieux projet de la ville nouvelle ; il doit aussi assumer une responsabilité financière qui est à la fois globale (elle porte sur la réalisation de toute la ville nouvelle et uniquement la ville nouvelle) et très contraignante, puisque cet établissement ne dispose pas de fonds propres et ne peut mettre en œuvre que des fonds empruntés.

Le deuxième hybride créé pour la réalisation des villes nouvelles est le **Syndicat communautaire d'aménagement** : c'est en effet la structure politico-administrative qui a été généralement retenue parmi les trois formules proposées par la loi du 10 juillet 1970 (loi Boscher).

Il a été obtenu à partir de la structure du district ou de la communauté urbaine, retenant leurs attributions et leurs méthodes de fonctionnement. Mais on lui a donné quelques-unes des caractéristiques d'une col-



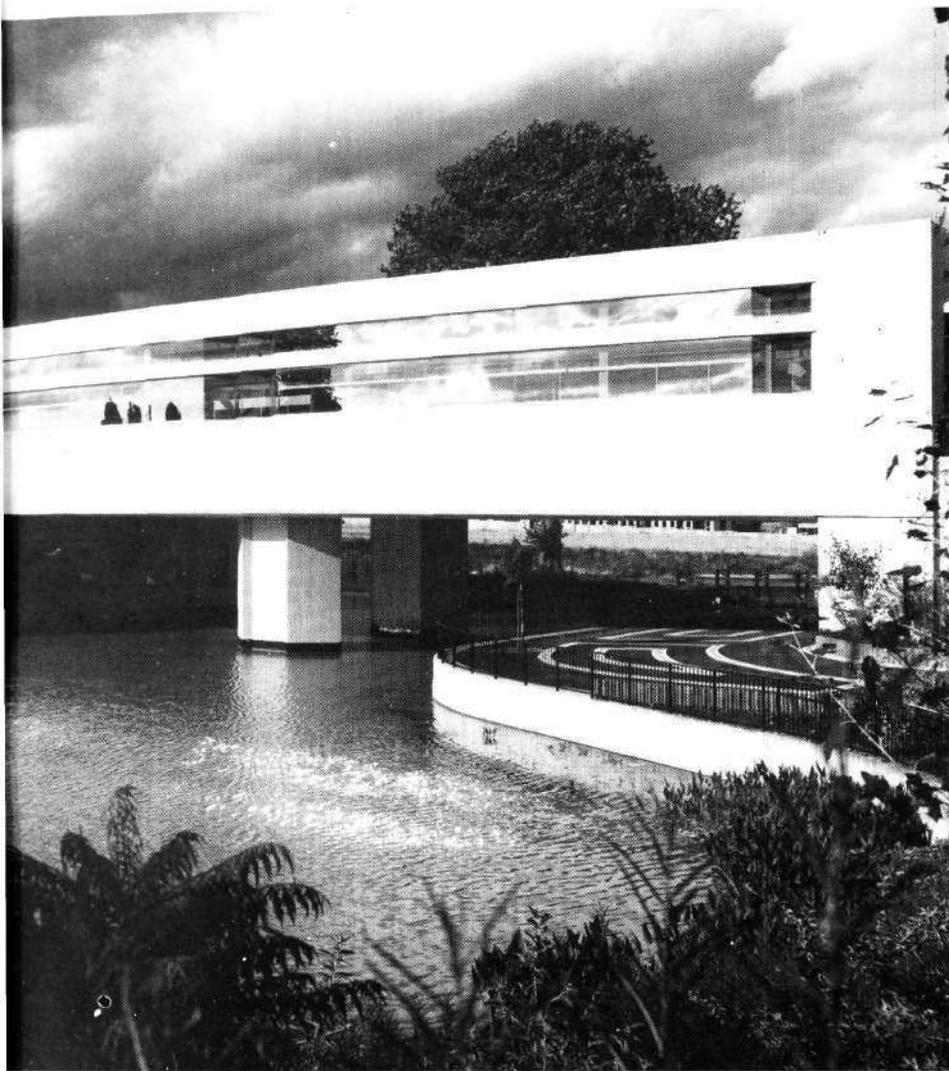
Station RER à Marne-la-Vallée

lectivité territoriale nouvelle, qui le font ressembler à la commune nouvelle qu'on avait pensé instituer dans chaque ville nouvelle dès l'origine. C'est ainsi que le Syndicat communautaire fonctionne sur un territoire strictement limité aux zones sur lesquelles se développe la ville nouvelle. C'est ainsi qu'il dispose de ressources propres et non pas votées par les communes qui l'ont constitué : le Syndicat communautaire lève l'impôt à l'intérieur de la zone d'agglomération nouvelle.

Ayant rapidement présenté les deux hybrides qui sont nés avec le lancement des villes nouvelles françaises, je voudrais en décrire sommairement le fonctionnement. Les hybrides réussis sont plus efficaces que les souches initiales qui leur ont donné naissance.

En est-il ainsi pour les villes nouvelles ? Je le crois.

La source principale d'efficacité de l'Établissement Public tient à ce qu'une équipe de spécialistes a été mise en place et consacrée **exclusivement** à la conception et à la réalisation de la ville nouvelle. C'était en effet une condition essentielle face à la complexité de l'urbanisme et à l'extrême



Pierre Joly et Vera Cardot

lourdeur des procédures administratives que met en jeu le développement urbain. Sans Établissement public, il n'y aurait jamais eu de ville nouvelle : les meilleures intentions se seraient tout de suite perdues dans les méandres des voies et procédures politiques, administratives et techniques habituelles.

L'efficacité du **Syndicat communautaire d'aménagement** résulte aussi, pour l'essentiel, de ce que cet organisme se consacre exclusivement aux problèmes politiques, administratifs et fiscaux que pose le développement de la ville nouvelle.

De plus, il réussit à assurer une certaine étanchéité financière et fiscale entre le territoire du développement de la ville nouvelle et les parties dites anciennes des communes concernées.

Sans ces organismes particuliers, sans les dispositions d'exception mises en place à l'occasion de leur création, jamais les villes nouvelles françaises n'auraient pu se développer dans leurs dimensions et dans les ambitions que nous leur connaissons.

Mais cette organisation porte aussi en elle

des germes permanents de conflits, qui se situent principalement sur les zones où les deux structures originales que je viens de décrire s'articulent l'une à l'autre. Les objectifs d'intérêt national et régional assignés aux villes nouvelles sont parfois en contradiction avec les intérêts locaux. C'est ainsi qu'à l'origine, le projet de ville nouvelle est apparu comme totalement extérieur à la logique des communes existantes, qui ne pouvaient que s'y opposer ou, tout au moins, en retarder la réalisation. Par la suite, dès lors que les villes nouvelles se développent et que l'importance des SCA s'accroît, les conflits de principe se transposent sur, par exemple, des problèmes de rythme général de l'urbanisation : les objectifs nationaux de création de logement neufs et de relance de l'activité ne peuvent pas toujours être pleinement pris en compte au niveau local.

Ces divergences entre échelons national, régional et local transparaissent bien entendu à travers les relations entre Établissement public d'aménagement et collectivités locales. L'Établissement public est conduit à prendre, en fonction de ces directives, des décisions importantes concernant les orientations et les modalités du dévelop-

pement de la ville nouvelle, décisions qui sont généralement prises, ailleurs, par des élus locaux.

Mais les tensions peuvent aussi porter sur le terrain des décisions concrètes et quotidiennes, d'autant que les problèmes de fonctionnement de la ville nouvelle prennent une place accrue et que le SCA entend assumer ses responsabilités.

Les aspects négatifs de ces tensions se sont manifestés surtout là où le pouvoir de décision est, de fait, partagé. Dans le souci de ne pas remettre en question de façon provocante les pouvoirs traditionnels des collectivités locales, le législateur a en effet conservé au bénéfice du maire (pour ce qui concerne le permis de construire) et au bénéfice du Syndicat communautaire d'aménagement (pour ce qui concerne notamment les dossiers des zones d'aménagement concerté) des pouvoirs de décision essentiels pour le développement de la ville nouvelle. Si le Conseil d'Administration de l'Établissement public délibère pour prendre l'initiative d'une zone d'aménagement concerté, le Syndicat communautaire est ensuite appelé à délibérer deux fois sur chacun de ces dossiers, exerçant alors sans restriction les pouvoirs réservés aux communes par le Code de l'urbanisme.

Dans la conduite des opérations, au stade de l'instruction des permis de construire, les élus peuvent aussi intervenir fortement dans la mise au point des projets. Certes, le Préfet a le pouvoir de passer outre à ces avis, mais ce pouvoir n'est utilisé qu'exceptionnellement, lorsque l'importance du projet est vraiment décisive.

Ainsi nos deux organismes originaux sont-ils condamnés à s'entendre pour assurer le développement de la ville nouvelle. Et la concertation qui se développe ainsi permet sans aucun doute d'enrichir les dossiers. Au stade de la conception des zones d'aménagement concerté, les prises de position politiques essentielles portent sur le programme de construction de logements, sur la nature et la localisation des équipements publics, sur d'autres éléments fondamentaux de l'équilibre futur de la vie sociale, économique et culturelle de la ville nouvelle. Au niveau des dossiers de construction, les élus introduisent certaines préoccupations concernant la vie quotidienne des habitants et font préciser les modalités de réalisation et de mise en habitation dans l'intérêt des nouveaux habitants.

Toutefois cette négociation est aussi un rapport de forces où l'Établissement public, pour qui la continuité de l'action est un impératif absolu (pour la réussite de son projet et aussi tout simplement pour sa survie financière), doit donner des gages techniques et financiers à son interlocuteur. Lorsque ces gages ne sont pas suffisants ou lorsque des intérêts politiques locaux s'exercent avec force (notamment en période électorale) on peut aboutir au blocage dont les conséquences seraient dramatiques.

Il faut donc relever ce qui est l'une des plus grandes faiblesses du dispositif actuel ; par ailleurs si ingénieux et efficace : ce risque de voir un projet ambitieux, dont les dimensions économiques et financières sont gigantesques, à la merci d'accidents de parcours de ce type. On fait semblant de croire que les volontés nationales et régionales d'une part, et les volontés locales d'autre part seront toujours convergentes, comme si le développement de certaines villes nouvelles ou de certaines parties de villes nouvelles n'était pas fondamentalement contraire à l'intérêt des communes existantes, et comme si les oppositions politiques entre le centre et la périphérie n'existaient jamais.

Ce que peut apporter la décentralisation

La décentralisation appelle, de toute évidence, une révision de cette organisation. D'ailleurs certaines des dispositions actuelles sont apparues à l'usage de plus en plus inadaptées, notamment pour tout ce qui concerne les rapports entre les communes et leur Syndicat communautaire d'aménagement dans les villes nouvelles déjà très développées.

Certains pensent de façon un peu simpliste qu'il n'y a qu'à supprimer les Établissements publics d'aménagement, en faire des organismes fonctionnant sous les ordres directs des collectivités locales. Ainsi seraient définitivement supprimées les sources de conflits. Mais, on jetterait aussi le bébé avec l'eau du bain : la conception ambitieuse de la ville nouvelle dans ses dimensions géographiques et temporelles disparaîtrait, ainsi que la contribution financière de l'État et de la Région.

Il est vrai que la décentralisation engagée par le Gouvernement sera particulièrement forte dans le domaine de l'urbanisme. C'est là qu'il faut mettre fin le plus rapidement et le plus clairement possible aux ambiguïtés actuelles touchant aux responsabilités respectives de l'État et des collectivités locales. Sur tout le territoire national les communes exerceront pleinement leurs responsabilités en matière de permis de construire, de zones d'aménagement concerté, de plans d'occupation des sols...

Mais ce faisant, elles devront :

- 1) respecter quelques grandes politiques nationales, voire régionales, et permettre la réalisation des projets correspondants,
- 2) développer une coopération intercommunale efficace, seul moyen pour les agglomérations et les pays ruraux de prendre en main leur destin malgré le morcellement communal excessif régnant en France.



Marne-la-Vallée.



Station du R.E.R. du Champy.

La décentralisation ne doit pas être l'exacerbation des particularismes locaux ni le foisonnement de politiques de clochers.

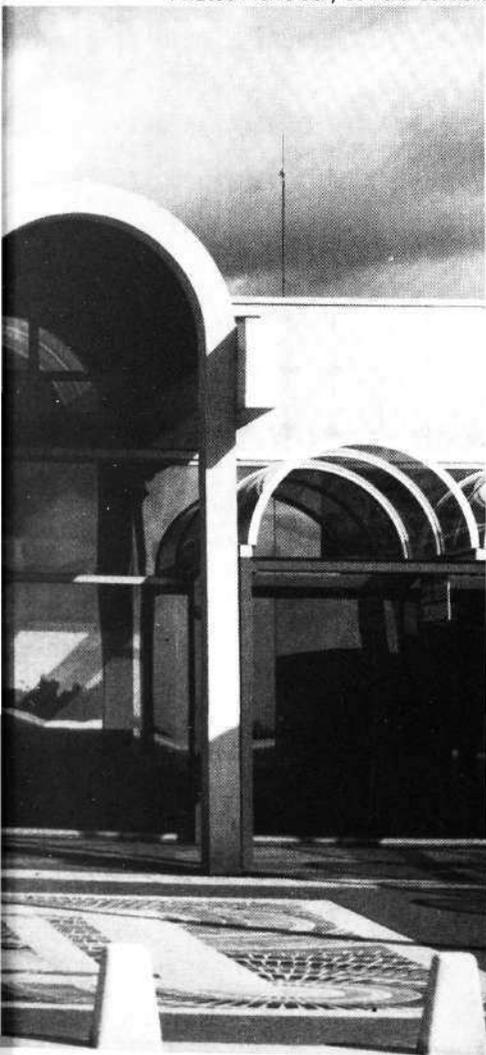
Elle doit au contraire permettre d'explicitier et d'articuler clairement entre eux :

- des grandes politiques nationales et régionales (comprenant les projets de villes nouvelles),
- des programmes de développement et d'aménagement pluri-communaux,
- une gestion locale libre et efficace au niveau de la commune.

Quelles dispositions pourront permettre de répondre à un pareil cahier des charges, s'agissant des villes nouvelles ?

1) En premier lieu, qu'il s'agisse de projets nouveaux de villes nouvelles ou seulement du développement de certaines villes nouvelles dans leurs parties encore non urbanisées, il faudra clairement affirmer le caractère national et régional des projets. En effet, les larges transferts de compétences d'urbanisme aux communes feraient que, sans cette affirmation préalable, les projets disparaîtraient purement et simplement. Inversement, cette affirmation entraînera obligation pour les communes de respecter ce projet national et/ou régional dans leurs schémas d'aménagement et dans leurs

Photos Pierre Joly et Vera Cardot.



plans d'occupation des sols. Mais, au-delà, pour assumer toutes les conséquences politiques, administratives, financières d'une telle situation, il apparaît indispensable de lever les ambiguïtés actuelles.

Dans ces conditions, la décentralisation doit se traduire par la mise au point de formules contractuelles entre l'État, la Région et les villes nouvelles, déterminant les objectifs et les obligations de chacune des parties dans un cadre pluriannuel. Des contrats de ce type sont intervenus déjà, dans le passé, dans certaines villes nouvelles. Ils ont établi sur plusieurs années les objectifs de croissance en matière de logements, de population, d'activités. Ils ont précisé les programmes d'équipements correspondants, notamment les grands équipements de transports, les équipements scolaires... Ils ont précisé les efforts financiers que devaient fournir, dans ce but, les différents partenaires : État et Syndicat communautaire, mais aussi Région, département. Le plan intérimaire prévoit expressément le développement de ce type de contrats pluriannuels qui prendront place tout naturellement dans la procédure décentralisée de la planification.

Toutefois, un cas de figure particulier doit être évoqué : certaines communes situées dans un périmètre de ville nouvelle n'acceptent pas l'urbanisation sur leur territoire, malgré les exigences de la planification urbaine et les investissements publics importants qui ont pu être faits (acquisitions foncières, infrastructures, etc.), ou bien ces communes mettent des conditions techniques et financières inacceptables à la réalisation de ce projet.

Dans ce cas une possibilité doit être ouverte à ces communes, sans pour autant abandonner les impératifs nationaux : il faut, sans tarder, délimiter et créer une commune nouvelle correspondant à l'implantation du projet de ville nouvelle, cette commune étant gérée par une délégation d'abord, puis par ses nouveaux habitants.

2) Ensuite, concernant les villes nouvelles en cours de développement, la coopération intercommunale existant actuellement sous la forme de syndicats communautaires d'aménagement doit être modifiée et améliorée. Il apparaît indispensable d'abord d'inclure dans cette coopération des communes entières (après modification de limites communales ou scissions de communes si nécessaire).

Le partage des compétences entre les communes et ce syndicat intercommunal nouveau doit correspondre plus clairement et plus complètement aux deux niveaux habituels de responsabilités pour des structures de ce type :

Marne-la-Vallée



**VOS BUREAUX
A 23 MINUTES
DE L'OPERA**



Pour tous
renseignements
EPAMARNE

5, Boul. Pierre-Carle
à NOISIEL
74426 MARNE-LA-VALLÉE
Cedex 2
Tél. : 005.90.20

— la conception et la programmation du développement urbain au niveau intercommunal,

— la réalisation et la gestion des équipements d'intérêt commun au niveau intercommunal,

— la gestion de la vie quotidienne, et notamment celle des équipements d'intérêt local, au niveau de la commune.

Il reste bien entendu à adapter les ressources financières à ce nouveau dispositif, ce qui ne sera pas simple.

3) Quant à l'Établissement public d'aménagement il faut le conserver dans ses missions et responsabilités actuelles tant que la ville nouvelle n'est pas suffisamment engagée pour que se développe sa dynamique propre et surtout tant que les risques financiers du développement urbain ne pourront être transférés de l'État et de la Région aux collectivités locales.

Les risques de blocage qui existent dans le système actuel seront considérablement limités par la claire définition des responsabilités respectives prévue ci-dessus. Les risques subsistants seront éliminés en précisant les procédures à mettre en œuvre en cas de conflit, l'État conservant toujours la capacité de maîtriser la réalisation d'un projet déclaré d'utilité nationale (cette déclara-



Marne-la-Vallée.

Photos Pierre Joly et Vera Cardot.



tion pourrait faire l'objet d'un décret en Conseil d'État).

Sous ces réserves, la concertation entre l'Établissement public et le Syndicat intercommunal est appelée à se développer et s'approfondir sur tous les sujets et notamment sur la préparation des décisions mettant en cause l'avenir économique et social de la ville nouvelle.

La décentralisation est appelée à bouleverser des habitudes séculaires de vie administrative et politique en France. Elle peut engendrer le meilleur et le pire. Bien conçue et bien conduite elle peut - elle doit - être l'occasion d'un profond renouvellement des pratiques vers plus de réalisme, plus de responsabilités et vers l'apparition de dynamiques nouvelles.

Les villes nouvelles étaient déjà les lieux d'une concertation approfondie entre instances d'État, Régions et collectivités locales. Elles ont offert, malgré certaines faiblesses, des expériences de dialogue et de relations contractuelles, autour de projets ambitieux, plus riches que dans les structures de droit commun. Elles ont montré aussi bien les faiblesses des systèmes ambigus hérités du passé que l'intérêt des opportunités nouvelles offertes par la décentralisation. La décentralisation doit permettre aux villes nouvelles françaises de trouver une vigueur nouvelle et de s'épanouir ainsi plus vite et mieux. Elles continueront de donner l'exemple. ■

L'emploi en ville nouvelle

par M. de CHATILLON,
I.C. des Mines, Chargé de mission à la DATAR

Les villes nouvelles ont été créées pour être de vraies villes, aussi était-il impératif d'y développer l'emploi afin que leurs habitants puissent dans la mesure du possible, travailler sur place.

De plus, en région Ile-de-France, il est apparu dans les années soixante, la nécessité de planifier le développement de l'agglomération parisienne : cinq villes nouvelles y ont été créées où des habitants se logent, des activités se desserrent ou s'implantent et où, dans la plupart des cas, des services administratifs se sont implantés à la suite notamment de préfectures.

I. Les atouts des villes nouvelles pour accueillir des activités industrielles et tertiaires

1. Les villes nouvelles disposent d'espaces bien adaptés pour l'accueil des industries, à des prix modérés.

a) en matière industrielle, alors que 1 425 ha ont déjà été commercialisés (996,4 en région Ile-de-France), la disponibilité en zone industrielle ne pose pas de problèmes, même dans les agglomérations où le sol est rare comme l'agglomération parisienne : sur 1 250 ha de terrains aménagés en Ile-de-France, 555, soit 45 % sont en villes nouvelles qui disposent de surcroît de réserves foncières importantes.

b) en matière tertiaire, les mètres carrés hors œuvre construits au 31/12/1980 s'élèvent à 922 000 m² (803 000 m² en région Ile-de-France, ce qui est certes inférieur, mais pas très éloigné de la grande opération nationale qu'est La Défense). Là encore des possibilités d'extention considérables existent.

2. Les villes nouvelles disposent de conditions de desserte très favorables.

Tant en province qu'en région Ile-de-France des investissements importants ont été réalisés pour avoir une bonne desserte des villes nouvelles par voie ferrée, auto-

routièr e et aérienne. Les liaisons faciles avec les aéroports permettant notamment aux villes nouvelles d'attirer de nombreuses activités internationales.

3. L'accent a été mis sur l'environnement et l'accueil des entreprises.

a) les Établissements Publics gérant les villes nouvelles ont des équipes dynamiques chargées non seulement de la prospection commerciale, mais aussi de l'accueil et de la solution des problèmes des entreprises.

b) l'environnement de l'entreprise est très soigné (locaux d'accueil en blanc, qualité architecturale, centres de service inter entreprises...), et sur le terrain les relations entre les entreprises sont excellentes : elles ont le sentiment d'appartenir à une communauté.

c) le personnel bénéficie d'un cadre de vie de qualité et adapté à ses besoins :

— l'offre de logements est abondante tant en location qu'en accession à la propriété, et à des prix très raisonnables, ce qui leur permet de bénéficier des procédures d'aide à la pierre ou à la personne prévues par l'État,

— les services publics sont très représentés dans les villes nouvelles, puisque de nombreuses sont siège de Préfecture et de Conseils Généraux,

— les équipements collectifs (écoles, complexes sportifs) ont également été très développés.

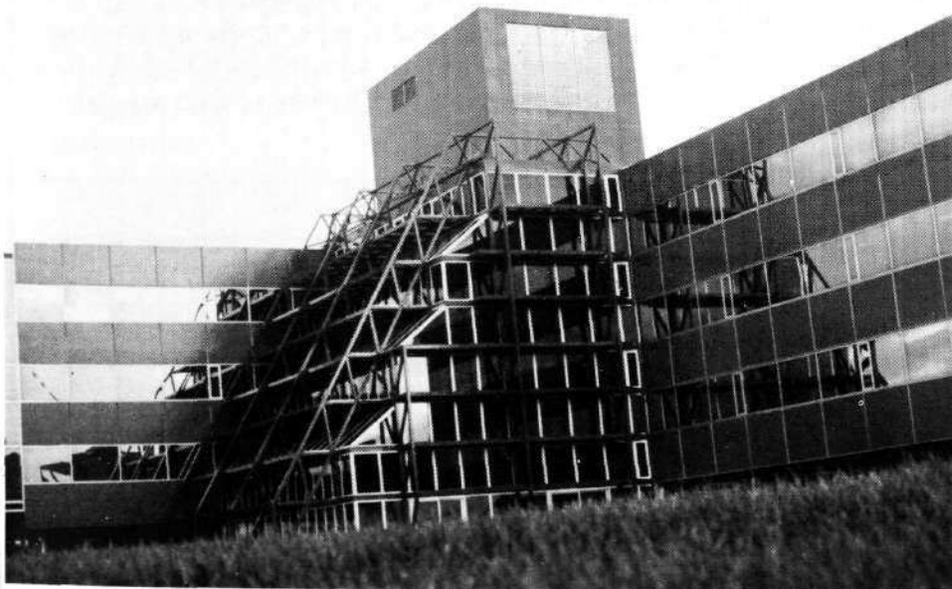
II. Pour l'État, le développement des villes nouvelles et de l'emploi et une priorité d'Aménagement du Territoire

1. Les villes nouvelles sont des pôles de développement permettant notamment l'accueil d'opérations de décentralisation (pour les villes nouvelles de province), ou d'opérations de desserrement :

— le desserrement est bien souvent l'occasion pour des activités de se développer, ce qui est bénéfique en matière d'emploi,

— des entreprises à forte croissance recherchent des implantations leur permet-

Immeubles de bureaux Seri-Renault à St-Quentin-en-Yvelines.



ALBARET à la veille d'une nouvelle expansion

Pour soutenir son expansion, la Société ALBARET, premier constructeur et exportateur français de matériels de compactage, vient de procéder à une restructuration financière importante.

La première étape, constituée par une augmentation de son capital de 10 000 000 F à 11 600 000 F, a été souscrite en majorité par la Société de Développement Régional de Picardie qui a ainsi porté sa participation dans le capital d'ALBARET à 10 %.

Cette augmentation de capital a rendu possible l'obtention de concours importants, sous forme de prêts participatifs et de prêts à long et moyen terme, consentis notamment par le Crédit National, la SRD de Picardie, INODEV, le CIDISE et le pool bancaire d'ALBARET : les perspectives actuelles de développement de la Société justifiées par sa double vocation innovatrice et exportatrice, nécessitaient en effet la mise en place de moyens financiers plus étoffés.

La politique dynamique d'innovation poursuivie de longue date par ALBARET lui a d'ailleurs également valu l'appui de l'ANVAR, d'une part pour ses développements nouveaux concernant les techniques de compactage par vibration, d'autre part pour la mise au point d'un engin tout terrain polyvalent dont les applications agricoles, en particulier, s'avèrent prometteuses.

Les matériels ALBARET sont réputés pour leur qualité et leur technologie aussi bien sur les chantiers français qu'étrangers, 70 % de la production étant annuellement exportés.

Grâce aux moyens mis à sa disposition, ALBARET entend améliorer sa productivité en rénovant et en complétant son outil de production, poursuivre les développements de nouveaux produits et renforcer, en France et à l'étranger, son organisation commerciale et sa structure d'assistance technique.

La meilleure compétitivité attendue de ces investissements doit permettre à ALBARET de se mesurer à armes égales avec ses grands concurrents étrangers, assurant de ce fait un accroissement significatif de sa part du marché français et un nouveau progrès de ses performances déjà excellentes sur un marché mondial demeuré relativement porteur malgré la conjoncture générale des Travaux Publics.

ALBARET

60290 RANTIGNY — Tél. (4) 473.31.55. Télex 140 050 F

tant des extensions ultérieures ; ce sont les entreprises les plus créatrices d'emplois.

2. Aussi l'État a pris des mesures pour favoriser leur développement industriel et tertiaire.

a) les avantages d'une implantation en ville nouvelle en province sont souvent mis en avant par la DATAR dans ses négociations avec les industriels ou les organismes tertiaires ; ceux-ci savent qu'une implantation en ville nouvelle leur est bénéfique, mais est aussi le respect d'une priorité d'aménagement du territoire.

b) de nombreuses administrations ou services publics se sont implantés en ville nouvelle, non seulement en région Ile-de-France, mais aussi en province (Bassin des Carènes dans la ville nouvelle de Vaudreuil, partie du Ministère de l'Industrie annoncée à l'Isle d'Abeau...).

c) au sein de la région Ile-de-France, les villes nouvelles bénéficient de mesures d'encouragement spécifiques :

— au plan réglementaire le Comité de Décentralisation a pour instruction depuis 1975 de délivrer en ville nouvelle au moins le tiers des agréments pour la construction de bureaux en blanc.

De plus, dans leurs plans de localisation, les administrations sont invitées à respecter une priorité d'implantation en ville nouvelle pour leurs opérations de desserrement.

— au plan financier, le CIAT du 19 novembre a confirmé l'exonération de redevance tertiaire et sur les locaux de recherche dans les villes nouvelles, alors même que cette redevance allait être augmentée dans les années à venir (le plafond de perception devant être porté à 1 300 F).

III. Les villes nouvelles ont déjà acquis des résultats significatifs, mais leur développement et l'effort correspondant de l'État doit se poursuivre

1. Les résultats sont significatifs quantitativement, mais aussi qualitativement.

a) les résultats sont significatifs quantitativement. Depuis l'origine des villes nouvelles, il a été créé globalement un emploi par logement construit, et en région Ile-de-France, la moitié au moins des actifs résidant en ville nouvelle travaillent soit sur place, soit à proximité immédiate.

Le tableau 1 en annexe retrace la commercialisation des zones industrielles et le total des mètres carrés de bureaux construits.



Evry zone industrielle.

C'est ainsi que le taux de croissance des emplois salariés de l'industrie des villes nouvelles de l'Ile-de-France, a été de 12 % par an de 1970 à 1978 (contre 1,3 % seulement dans la grande couronne). Au cours de la même période les emplois industriels y ont cru de 42 500 personnes (passant de 23 450 à 46 000 salariés), soit 41 % de l'accroissement des emplois industriels de la seconde couronne.

2) Les résultats sont significatifs qualitativement :

- de nombreuses entreprises étrangères et des activités tertiaires ont choisi de s'implanter en ville nouvelle ; par exemple pour celles de la région Ile-de-France :
- siège social de 3 M France à Cergy-Pontoise (900 p.)
- siège social de Novotel à Évry
- siège social de Honda France à Marne-la-Vallée

Tableau 1

VILLES NOUVELLES	INDUSTRIE SURFACES COMMERCIALISÉES (en ha)		TERTIAIRE Bureaux construits (En m ²) au 31/12/80
	Année 1980	Au 31/12/80	
	Cergy-Pontoise	44	269,5
Evry	27,6	143,2	229 000
Marne-la-Vallée	25	178,7	137 680
Melun-Senart	7,5	122	25 000
St-Quentin-en-Yvelines	8	283	151 000
Le Vaudreuil	5	107,9	2 000
Lille Est	9,3	109,3	73 560
L'Isle d'Abeau	12,0	181	25 000
Rives de l'Étang de Berre	4,7	30,4	18 100
TOTAL	143,1	1425	921 350
<i>Dont Ile-de-France</i>	<i>112,1</i>	<i>996,4</i>	<i>802 690</i>

- siège social de B.M.W. France à Saint-Quentin-en-Yvelines
- siège social de Digital Équipement France à Évry
- siège social de Hewlett Packard France à Évry
- siège social de la DIAC (Régie Renault) à Marne-la-Vallée
- siège social de Labinal à Saint-Quentin-en-Yvelines
- Direction des pièces de rechange (500 personnes) chez Peugeot à Cergy-Pontoise
- 35 000 m² de bureaux (formation) I.B.M. France à Marne-la-Vallée
- SAMDA (Assurances agricoles) à Marne-la-Vallée
- Crédit Agricole à Saint-Quentin-en-Yvelines.

3) Le développement de l'emploi, et l'effort correspondant de l'État doivent se poursuivre.

a) en Ile-de-France, les villes nouvelles ont toutes bénéficié du mouvement de desserrement de l'agglomération parisienne, mais certaines sont à un stade moins avancé de développement (Melun Sénart par exemple), et d'autre part, il importe que dans ce mouvement de desserrement, il soit possible de rééquilibrer vers l'Est la capitale ; à cet égard, Marne-la-Vallée a d'ambitieuses possibilités dans le parc tertiaire du Mont d'Est.

Il est de plus, souhaitable qu'une part plus importante de bureaux affectés (ceux dont l'utilisation est connue) se dirige vers les villes nouvelles.

b) en province, les villes nouvelles de Villeneuve-d'Ascq, l'Isle d'Abeau et des Rives de l'Étang de Berre, bénéficient certes du desserrement d'activités des métropoles voisines de Lille, Lyon et Marseille, mais ce phénomène a une moindre ampleur que dans la région Ile-de-France. Il est donc nécessaire, comme pour la ville du Vaudreuil que des activités nouvelles assurent une part importante de la croissance de ces villes nouvelles.

Dans une conjoncture économique difficile, il importe de développer les résultats acquis afin que les villes atteignent une taille permettant de justifier les investissements très importants qui y ont été réalisés. C'est ainsi que :

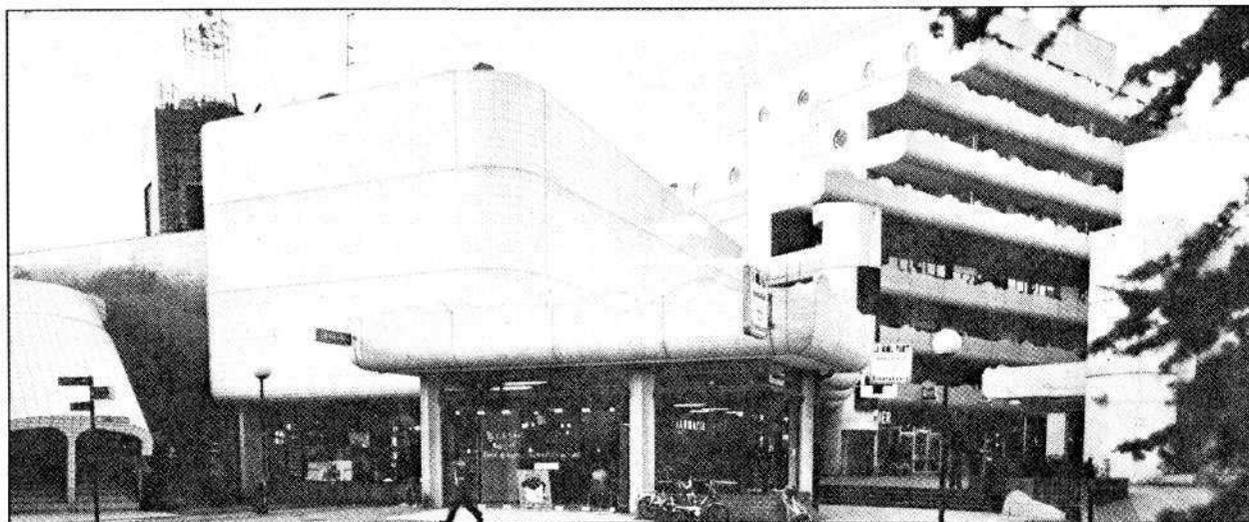
- Villeneuve d'Ascq a su attirer en plus d'activités industrielles des activités de recherche, d'enseignement supérieur régional et d'administration,
- l'Isle d'Abeau a vu s'implanter de nombreuses activités orientées vers les marchés internationaux. Déjà plus de 150 entreprises y sont installées,
- les rives de l'Étang de Berre sont un lieu privilégié d'extension des activités de la région marseillaise, notamment de celles liées aux industries de la zone industrialoportuaire de Fos,
- Le Vaudreuil bénéficie à la fois de la proximité de la Basse-Seine et de sa situation à une heure de Paris. De nombreuses entreprises de pointe y sont installées, notamment dans le domaine de la pharmacie (Upjohn, Institut Pasteur), de l'électro-

nique (Matra, Sagem, Télémécanique, Roche Bio Électronique) ou de l'informatique (C.I.I. Honeywell Bull, Burrough's).

Conclusion

Les villes nouvelles ont déjà de belles réussites en matière d'emploi : il suffit de les visiter pour découvrir des installations, des décentralisations ou des desserments réussis. Ces villes sont ouvertes sur le monde, comme en témoignent les enseignes de nombreuses firmes étrangères. Ce qui avait débuté par un chantier commence à prendre corps, et c'est le moment où les investissements et les efforts considérables qui ont été consentis doivent être poursuivis, afin d'obtenir une taille les justifiant, ceci au bénéfice de l'emploi national, les entreprises en ville nouvelle ayant en général réussi et s'étant alors développées. De plus, il est souhaitable, dans les villes nouvelles de province, de développer les implantations tertiaires, contribuant en cela à la vigoureuse politique de décentralisation voulue par le dernier CIAT.

vivre à Saint-Quentin-en-Yvelines

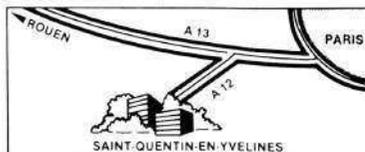


A 25 KM DE PARIS, A 20 MINUTES DE MONTPARNASSE, UNE VILLE NAIT :

- Une ville pour se loger :
Déjà 25.000 logements, appartements et maisons individuelles confondus.
- Une ville pour vivre :
Les équipements sont là (écoles maternelles, primaires, lycée, C.E.S., salles de spectacles, cinémas, bibliothèque, équipements sportifs).
L'espace pour se détendre existe (3.000 ha de forêts, une base de loisirs)
- Une ville pour travailler :
600 ha de zones d'activités aménagées.



POUR MIEUX CONNAITRE
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES :
Centre d'information de la Villedieu
CD 58 78190 ELANCOURT. Tél. : 050.51.70



Villes Nouvelles et expérimentation sociale

par Sabine FACHARD,
Chargée de Mission au Secrétariat Général
du Groupe Central des Villes Nouvelles

La réticence que l'on éprouve à l'énoncé du terme d'expérimentation illustre bien la difficulté d'un sujet visant à aborder les implications sociales de choix d'urbanisme en dehors d'une approche sociologique. Si expérimenter signifie bien "vérifier par l'expérience" la démarche des Villes Nouvelles constitue incontestablement une expérimentation. Leur réalisation touche une population de 730 000 habitants. Mais le comportement de ces habitants diffère-t-il réellement de celui de groupes sociaux identiques dans le contexte français actuel ?

Le milieu urbain traditionnel est généralement considéré comme un ferment de vie sociale plus intense et plus diversifiée que le contexte d'une Ville Nouvelle. En fait, la ville d'aujourd'hui, même chargée d'histoire, recouvre des réalités bien plus différentes que ne le laissent percevoir les schémas auxquels l'on se réfère habituellement. Une certaine image de la ville, de ses rues animées, des relations de voisinage et du brassage social définit une norme abstraite qui tend à gommer les disfonctionnements auxquels sont confrontées la plupart des agglomérations, surtout celles dont le développement rapide et mal contrôlé a engendré des contraintes qui modèlent une autre réalité : à côté du sentiment d'appartenance qui auréole le noyau historique ou quelques quartiers privilégiés, ségrégation sociale, isolement, temps perdu dans les transports, sont le lot de la majorité des citadins. L'argument du développement spontané a fait long feu et si l'on savait déjà qu'il était surtout déterminé par la structure foncière et l'économie de profit, les vertus d'une planification volontaire et les avantages de ses implications sociales sont loin d'être encore admis.

Alors que les effets des "hasards" du développement urbain sont acceptés comme inéluctables et que l'on y apporte les remèdes que l'on peut, le parti pris d'organisation adopté pour les Villes Nouvelles peut-il



déjà prétendre avoir créé un mode de fonctionnement urbain plus adapté aux aspirations de leurs habitants et plus favorable au développement d'une vie sociale équilibrée ? A la norme abstraite d'une certaine poésie de la ville, les Villes Nouvelles sont venues substituer un système complexe d'organisation spatiale et fonctionnelle volontaire où chaque question posée exige une réponse et des moyens compatibles avec la cohérence de l'ensemble. Prendre des initiatives à cette dimension bouleverse les habitudes et c'est, qu'on le veuille ou non, faire figure d'expérimentateur. La marge de liberté qu'offrent les Villes Nouvelles est une spécificité que beaucoup leur envient mais qui a pour corollaire la nécessité de faire des choix : en clair, décider de ce qui est "bien" et de ce qui est "mal". Situation plus périlleuse que commode car les conséquences de tels choix qui seraient ailleurs émiétés et dilués n'apparaîtraient que plus tard et sans liens apparents, sont, dans les Villes Nouvelles très rapidement justiciables de vérifications en termes économiques et sociaux. Dès que la ville est là, chaque réponse donnée aura des conséquences sur le développement des relations humaines et sur la constitution de la communauté de vie encore embryonnaire. Faut-il, par exemple, mêler habitat et emploi ou zoner les différentes activités ; introduire des hiérarchies entre les différents espaces de la ville, (centres principaux, centres secondaires, voies piétonnes, voies automobiles), privilégier la voiture ou trouver de meilleurs systèmes de transports en commun ? Faut-il chercher à mêler les différentes couches sociales en rapprochant H.L.M. et accession à la propriété, individuel et collectif ?

Quel type d'équipements prévoir en fonction à la fois des besoins quantitatifs au moment de leur conception, des finalités qui leur sont assignées et de leurs perspectives d'évolution dans le temps, compte tenu des modifications de la structure démographique et des pratiques d'utilisation ? Faut-il prévoir la totalité des équipements et services et leur localisation avant l'arrivée des habitants, ou bien est-il préférable pour certains d'entre eux d'attendre que la vie s'installe et intéresser les futurs utilisateurs à leur conception et à leur réalisation ?

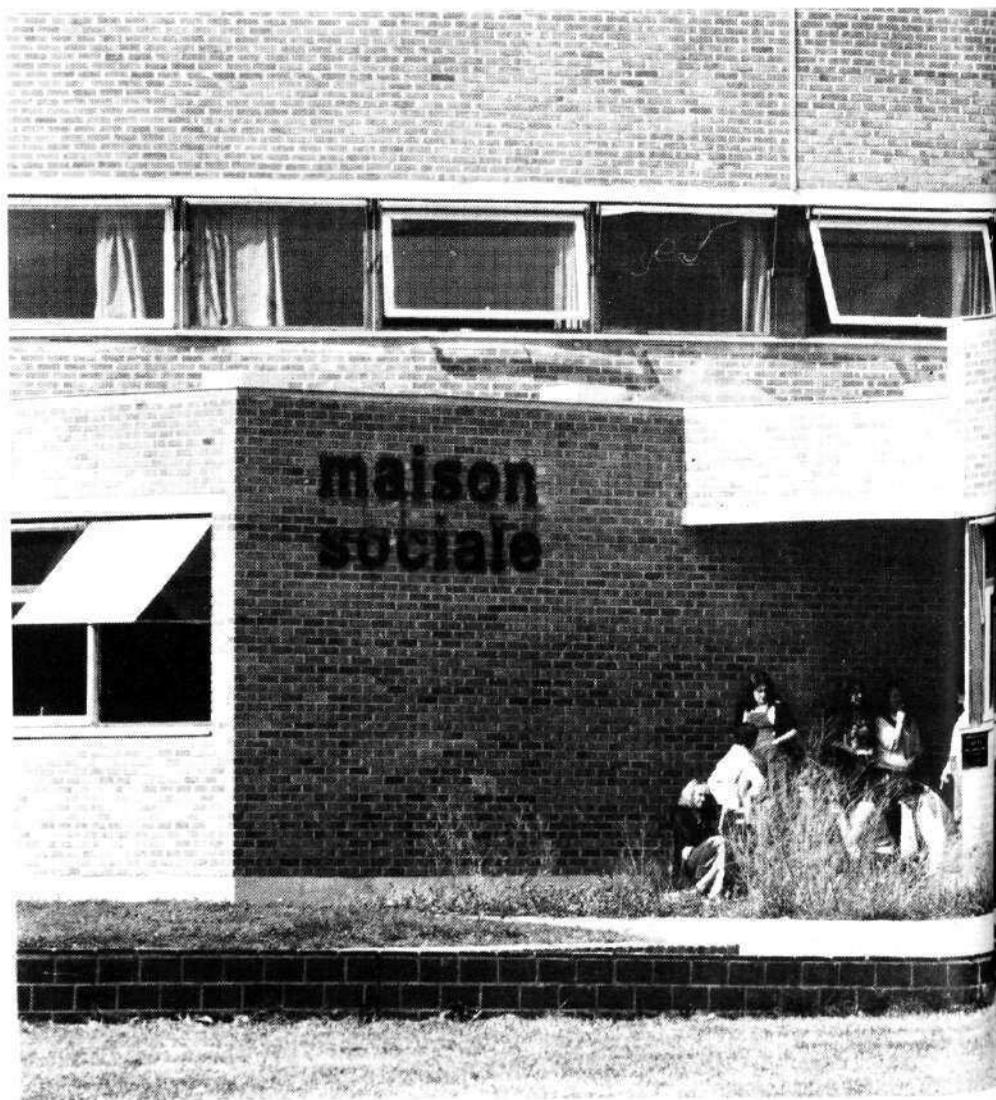
Ces questions ne donnent qu'un aperçu de celles qui sont posées et qui se poseront de plus en plus aux aménageurs et aux élus jusqu'à l'achèvement des Villes Nouvelles. On voit ainsi que le manichéisme des choix est fortement modulé par de multiples interférences : les partenaires en présence, le rythme de développement de la ville, notamment des implantations industrielles et des emplois divers, l'expérience concrète des premiers quartiers, leur composition sociale, autant de facteurs qui permettent d'apporter des correctifs aux partis pris initiaux, de compléter les manques et surtout d'infléchir les projets futurs vers une meilleure adaptation sociale.

C'est donc sur deux registres qu'il paraît possible d'aborder les rapports entre le développement de la vie sociale et le contexte Ville Nouvelle. Le premier est celui des options urbanistiques et des effets des pratiques constatées sur les orientations actuelles des choix ; le second qui ne relève d'aucune démarche normative, concerne des actions qui sont pour nous la manifestation d'une vitalité propre aux Villes Nouvelles, d'une capacité d'adaptation et d'une volonté d'innovation qui se sont manifestées à de nombreuses occasions depuis leur création et dans lesquelles leurs habitants auront un rôle de plus en plus déterminant à jouer.

Les grandes lignes du "projet Ville Nouvelle" sont connues : il s'agit du fait de dépasser les contradictions de la ville, recherche d'équilibre habitat-emploi, commodités de la ville dégagée des contraintes de la ville traditionnelle, à savoir bonnes dessertes intérieures et extérieures, équipements et commerces, rues, places, mais aussi vastes coulées végétales, parcs urbains, bases de loisirs, etc. A partir d'un schéma théorique fortement fonctionnaliste et hiérarchisé, chaque Ville Nouvelle a défini un cadre de développement et une

mise en espace très différents, adaptés et infléchis par les facteurs économiques, géographiques, politiques et humains qui lui étaient propres. Quel rapport en effet entre la centralité diffuse préconisée par le Vaudreuil et la concentration d'équipements du centre urbain d'Evry, ou encore entre la fonction universitaire de Villeneuve d'Ascq et le rôle de pôle régional de distribution de l'Isle d'Abeau ? S'il faut souligner à la fois la spécificité de chacune des Villes Nouvelles et ses liens avec son environnement socio-économique et même historique, il faut aussi les comparer dans ce qui les singularise, leur sensibilité aux courants les plus innovants en matière urbanistique et architecturale qui en font incontestablement un des champs privilégiés d'observation de l'évolution des idées des quinze dernières années. Prenons deux exemples ; la conception des équipements et l'architecture du logement dans ses rapports avec l'espace public.

En ce qui concerne les équipements, la sortie de terre des Villes Nouvelles coïncidait avec la période d'après 1968. Toute une idéologie du décloisonnement des rapports sociaux s'est trouvée retranscrite dans la



conception des équipements de la première génération : équipements scolaires conçus pour une pédagogie ouverte et participative ; centres de l'Enfance associant crèche, halte garderie, P.M.I., école maternelle et primaire, afin d'atténuer le morcellement de la vie du petit enfant ; Maisons de Quartier regroupant services sociaux, M.J.C., ateliers d'animation, services aux associations afin de permettre à toutes les classes d'âge et à toutes les couches sociales de se retrouver autour d'activités diversifiées ; grands équipements cherchant à intégrer les fonctions commerciales, culturelles, socio-éducatives dans de vastes lieux de rencontre et d'échange, etc. L'expérience a montré que la forme architecturale n'induisait pas forcément les comportements prévus ; le décloisonnement de l'école, l'unanimité des Maisons de Quartier n'ont pas réussi à surmonter les barrières sociales. Mais grâce à l'approfondissement de la réflexion sur leur contenu et à leur qualité architecturale, ils servent encore de référence à l'intérieur et à l'extérieur des Villes Nouvelles. De même si des équipements très intégrés s'avèrent d'une gestion difficile, le regroupement d'équipements plus spécialisés autour d'un espace

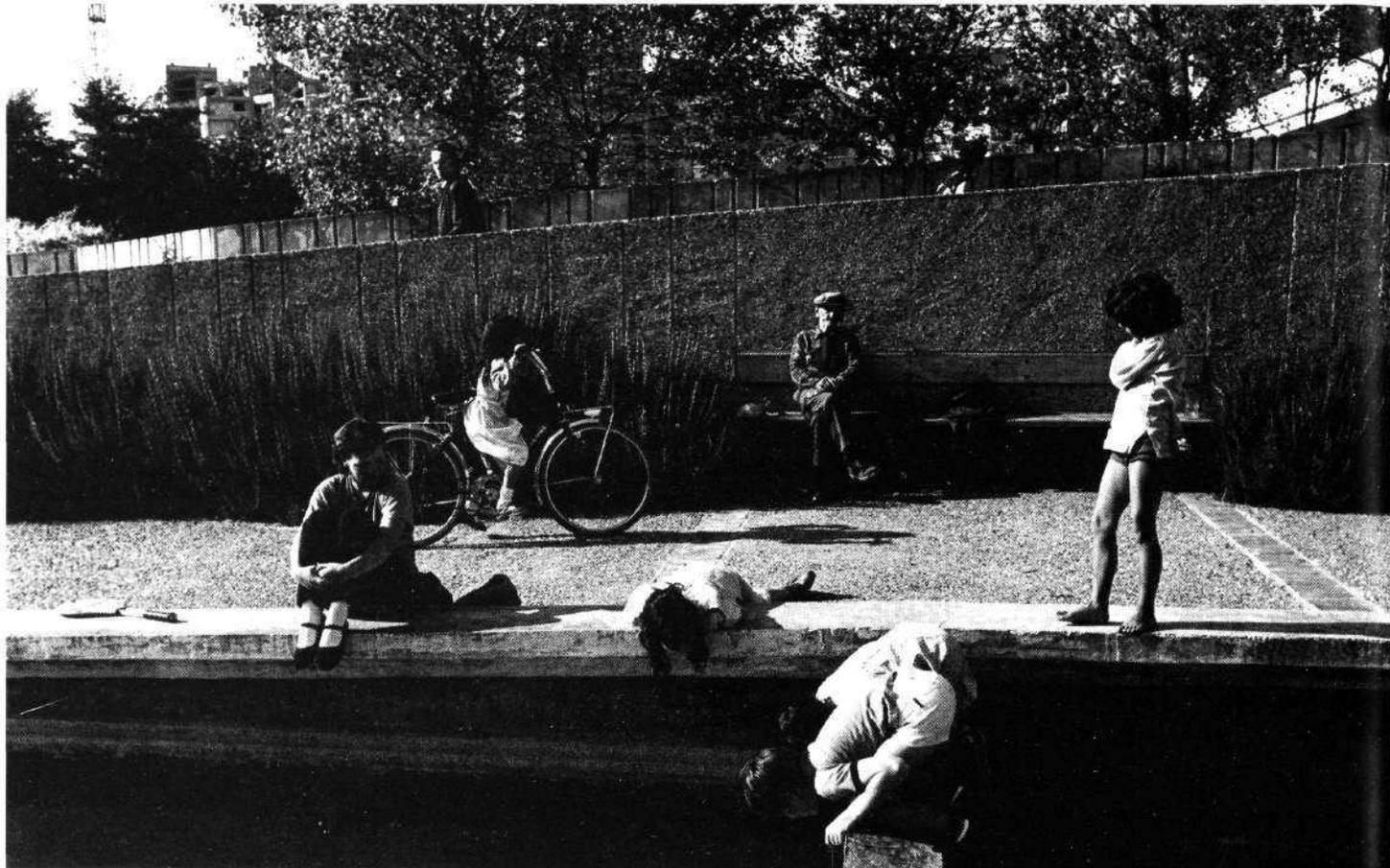


public comme au Centre des Sept Mares à St-Quentin-en-Yvelines, au Centre des Roches à l'Isle d'Abeau, ou au Centre de l'Arche Guédon à Marne-la-Vallée, permet globalement une meilleure tolérance de diverses pratiques sociales, tout en laissant ouvertes les possibilités d'évolution. Ces expériences ont permis d'établir pour les nouveaux quartiers une meilleure approche des phénomènes d'appropriation et une concertation élargie avec les utilisateurs, en ce qui concerne l'école notamment ; elles orientent les projets actuels vers des possibilités de reconversions accrues et une banalisation des locaux scolaires. L'objectif demeure de les mieux ouvrir à des activités éducatives péri-scolaires les liant plus étroitement à la vie du quartier.

La même démarche s'opère pour l'accueil des catégories de population qui minoritaires, se trouveraient marginalisées par une conception trop normative des besoins :

c'est le cas des personnes âgées, des jeunes, des handicapés moteurs. L'acceptation de besoins et de pratiques spécifiques remet en cause non seulement les équipements, mais aussi les logements et les espaces publics. Le nombre des handicapés résidant à Evry et à St-Quentin-en-Yvelines et leur participation active à la conception des quartiers montre bien le rôle non négligeable d'une approche globale des problèmes de l'urbanisme dans le développement de certains aspects de la vie sociale.

Une analyse de l'évolution des formes urbaines et des formes architecturales depuis la création des Villes Nouvelles permettrait également de mettre en lumière les effets croisés du raisonnement planificateur et de la demande sociale. Les espaces publics piétonniers, opposés à l'important réseau de circulation routier des Villes Nouvelles illustrent bien cette ambivalence des



désirs entre le "cheminement" sécurisant, lieu des échanges familiaux et des trajets ralentis et l'exigence de liaisons rapides vers les lieux d'activité. De même, le conflit entre caractère urbain dans la composition des ensembles de logements collectifs et la revendication d'un habitat individuel a trouvé une réponse avec les immeubles et les maisons de ville initiés par Cergy-Pontoise. Pour cette dernière opération mise au concours, des habitants se sont regroupés avec un architecte pour réaliser un projet collectif d'une vingtaine de logements.

Quant à la tendance "historiciste" de l'architecture des dernières années, avec ses espaces resserrés et sinueux déterminés par les décrochements des façades, ses verrières, ses porches, ses bow-window et ses menus détails décoratifs, est-elle seulement l'effet d'une mode, ou bien ne serait-elle pas à son tour une manière de serrer de plus près la demande des utilisateurs, leur besoin d'identification par le simulacre d'un passé et d'une histoire qui, dans la Ville Nouvelle, fait si cruellement défaut ?

Ce qu'il faut souligner, et ce qui caractérise la démarche des Villes Nouvelles, c'est, par ces détours, la valeur retrouvée des rapports de l'architecture avec les espaces qui la contiennent, la nouvelle "urbanité" qui s'est développée depuis une dizaine d'années, l'importance accordée au décor sont peut-être l'illustration d'une certaine demande sociale, empêtrée de contradictions, et ne sont sans doute pas étrangères à l'identification qui se manifeste chez les habitants vis-à-vis de leur quartier.

La jeunesse de cette population (40 % de moins de 20 ans, 85 % de moins de 40 ans) y est à la fois une source de difficultés et un élément de vitalité prometteur. La présence

importante des couches sociales moyennes et supérieures expliquent la cohérence entre certains types d'équipements, certaines pratiques notamment culturelles ; par contre, les questions posées par les couches les plus défavorisées ou des minorités risquent d'appeler des réponses urgentes dans le contexte économique actuel ; la structure incomplète de la pyramide des âges contient en germe elle aussi, un certain nombre de problèmes. La démarche prospective, on l'a vu pour les équipements ou le logement et la recherche d'une plus grande souplesse d'adaptation, est difficilement transposable à des problèmes de cette nature. Toutefois, quelques exemples d'initiatives émanant de structures d'animation, d'élus, d'associations ou de groupes d'habitants montrent que l'esprit d'expérimentation est bien présent dans ce domaine également.

C'est ainsi que le problème des jeunes avait été envisagé dans certaines Villes Nouvelles bien avant que leur nombre et le chômage en fasse un problème national. Depuis cinq ans déjà, les Ateliers et Clubs de prévention d'Evry abordaient l'insertion sociale par la formation professionnelle, combinée à une action socio-éducative sur les quartiers avec des associations familiales. De la même manière, des expériences ont été menées à l'Isle d'Abeau, avec la création d'un équipement correspondant aux activités spécifiques des adolescents et à Marne-la-Vallée dans une action concertée entre tous les partenaires sociaux et professionnels pour mettre sur pied une stratégie de formation des jeunes en situation d'échec scolaire. C'est aussi en Villes Nouvelles qu'ont été créées les premières Missions d'Éducation Permanente qui peuvent jouer actuellement un rôle important dans cette réflexion.

A Cergy-Pontoise, le malaise et l'isolement ressentis par les femmes d'un quartier excentré ont débouché sur une prise en charge collective des problèmes, un journal a été publié "Sécotine, le journal qui colle à la réalité"... Depuis, une bibliothèque de documentation sociale est née ; des moyens et des emplois ont été créés qui permettent de développer toute une animation de quartier.

Les habitants des Villes Nouvelles s'intéressent à la construction de leur ville (atelier populaire d'Evry), à des projets de centres de Santé dans une optique d'éducation sanitaire et de meilleure organisation des soins, à l'organisation des activités socio-culturelles (140 associations adhèrent à l'APASC, association d'animation globale de St-Quentin-en-Yvelines) ; d'autres prennent elles-mêmes en main certaines activités (Ateliers Communautaires de Cergy-Pontoise, circuits de cinéma public proposant une alternative aux grands circuits de distribution, à St-Quentin-en-Yvelines). A l'Isle d'Abeau, Armand GATTI travaille pendant six mois à un opéra vidéo avec des jeunes de S.E.S. et des adultes de toutes les couches sociales ; le CAC de Cergy-Pontoise met sur pied avec les archives départementales, les écoles, les associations, une réflexion collective sur "l'histoire au quotidien"...

Les exemples ne manquent pas. Est-ce bien là toute la réalité sociale des Villes Nouvelles dira-t-on ? Ce ne sont que des signes, mais ce sont dans ces signes que ceux qui croient aux Villes Nouvelles trouvent des encouragements à leur démarche, tout en étant conscients de ses limites. Un contexte urbain existe qui a ses cohérences, un cadre et des services "autres" ; une vie sociale est en train de naître.

Qui peut dire comment se structurera la quotidienneté de ces villes encore inachevées ?

A 35 KM DE PARIS, PAR ROUTE, PAR FER...

- **UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE**

6000 ha de forêts protégées.

- **UN HABITAT DIVERSIFIE**

Plus de 12.000 logements construits : petits immeubles et maisons individuelles.



Maisons individuelles et paysagement des bassins.

- **DES EQUIPEMENTS**

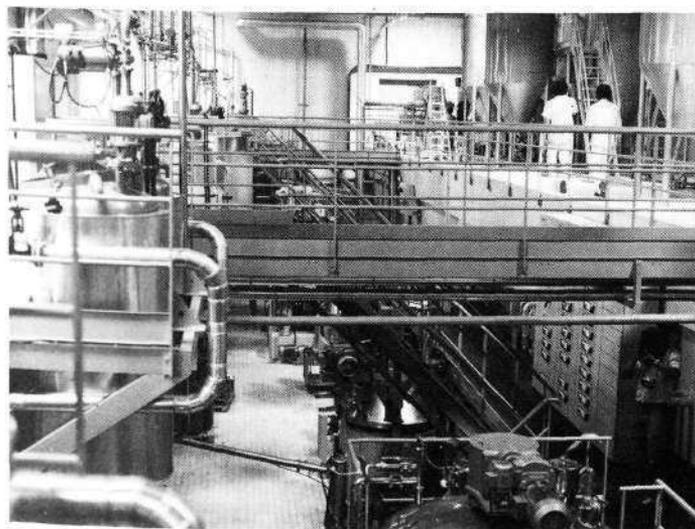
Commerciaux , scolaires, socio-culturels et de loisirs adaptés aux besoins.

- **SIX ZONES D'ACTIVITES INDUSTRIELLES ET TERTIAIRES**

— dont 15 ha raccordés à la voie ferrée

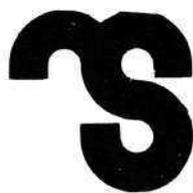
- **UN ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL DYNAMIQUE :**

Citroën, Berger, BDF Nivéa, SNECMA, SAME France.



BDF Nivéa S.A. Savigny le temple

(photo EPAMS)



MELUN-SENART :

**POUR REUSSIR
VOTRE DESSERREMENT
EN ILE-DE-FRANCE.**

Énergies nouvelles et villes nouvelles

par Eric REBEYROTTE,

I.P.C. - Chargé de Mission au Secrétariat Général du Groupe Central des Villes Nouvelles

Historique

La construction des premiers logements dans les Villes Nouvelles a précédé de peu les événements du Moyen-Orient de 1973 et le renchérissement considérable du prix de l'énergie à partir de cette date. Ces augmentations ont eu pour première conséquence de favoriser l'électricité et surtout le gaz naturel au détriment des réseaux de chaleur alimentés au fuel lourd.

Dès cette époque des techniques d'économies d'énergies étaient étudiées ou mises en œuvre : développement de pompes à chaleur, chauffage et eau chaude sanitaire par capteurs solaires, expériences sur les programmeurs-délesteurs, projets d'alimentation de quartiers par des réacteurs nucléaires calogènes ou par récupération sur des réacteurs nucléaires d'EdF.

Malheureusement, ces applications connurent généralement des déboires dus à une maîtrise insuffisante des techniques et à des choix discutables tels que le double flux air-air pour les pompes à chaleur.

Vers une diversification des sources d'énergie géothermie et charbon

La géothermie, qui n'était guère envisageable il y a cinq ans lorsque les Villes Nouvelles construisaient essentiellement des logements individuels, connaît actuellement un intérêt certain, avec les opérations en cours de Cergy-Pontoise et d'Evry, et les projets très avancés de Melun-Sénart et de Marne-la-Vallée (Saint-Quentin-en-Yvelines n'a pas de nappe adaptée). L'utilisation de la géothermie en Villes Nouvelles diffère sensiblement des opérations plus courantes de relève du pétrole dans les quartiers existants par le raccordement progressif des bâtiments au réseau (le rythme de cons-

truction d'une Z.A.C. est de l'ordre de dix ans), générateur d'un déficit lors des premières années et d'incertitudes quant au rythme de construction des logements, mais également par la nécessité de créer de toutes pièces un réseau, représentant 60 % à 70 % de l'investissement. Par contre, il est possible d'installer dans les bâtiments des émetteurs de chaleur à basse température, et donc de se passer d'appoint sous réserve d'un débit suffisant du forage. Dernier point, la géothermie peut être en concurrence avec des énergies moins chères que le fuel (gaz), ce qui réduit la rentabilité des opérations.

Malgré tout, cette dernière devrait être assurée - sauf à Cergy-Pontoise où le forage dans le Trias n'a pas donné les résultats escomptés - à condition de bénéficier de conditions de financement adaptées : le taux de rentabilité interne des autres opérations se situe autour de 20 % en francs courants sur vingt ans, ce qui laisse peu de marge de manœuvre si l'opération est financée par des prêts à 17 %

Par ailleurs, Cergy-Pontoise est sur le point d'installer une chaudière à charbon permettant de réduire la part du fuel lourd de l'ordre des deux tiers. Cet investissement, a priori plus rentable que les opérations de géothermie, est cependant très sensible à l'évolution respective des prix du charbon et du fuel lourd : un décalage de deux points entre ces évolutions, en faveur du fuel lourd réduit la rentabilité de 30 % et rend l'investissement inutile au bout de vingt ans, un décalage de trois points divisant la rentabilité par deux et rendant l'investissement inutile au bout de douze ans. Si de telles hypothèses sont tenues par certains comme improbables, elles n'en demeurent pas moins possibles en raison de l'absence d'efforts au niveau mondial pour augmenter la production de charbon.

A l'heure actuelle, si les opérations de géothermie de Cergy-Pontoise et d'Evry ont pu échapper au renchérissement du crédit, il est à craindre que les projets suivants - géothermie à Melun-Sénart et à Marne-la-Vallée, charbon à Cergy-Pontoise - ne



Village solaire de Nandy à Melun-Sénart.

soient mis en difficulté au point de ne pas avoir de suite : Ce serait dommage pour les Villes Nouvelles, mais encore plus pour la collectivité nationale, qui perdrait ainsi une occasion de réduire sa dépendance énergétique vis-à-vis de l'étranger.

Un protocole entre le Commissariat à l'Énergie Solaire et les Villes Nouvelles

Si la géothermie représente un moyen radical et séduisant d'économiser l'énergie, elle est limitée aux quartiers à forte densité et aux sites possédant un gisement suffisant. Il est néanmoins possible en étant moins ambitieux d'économiser l'énergie dans tout bâtiment par le soin apporté à son implantation et à sa conception thermique.

A cet effet, un protocole d'accord vient d'être conclu pour une durée de deux ans entre le Commissariat à l'Énergie Solaire (COMES) et le Secrétariat Général des Villes Nouvelles (S.G.V.N.). Une montée en régime du nombre de bâtiments faisant appel à des techniques solaires actives ou passives est prévue durant la première année, devant permettre d'atteindre des objectifs ambitieux pour la seconde année : 25 % des logements et 50 % des équipe-



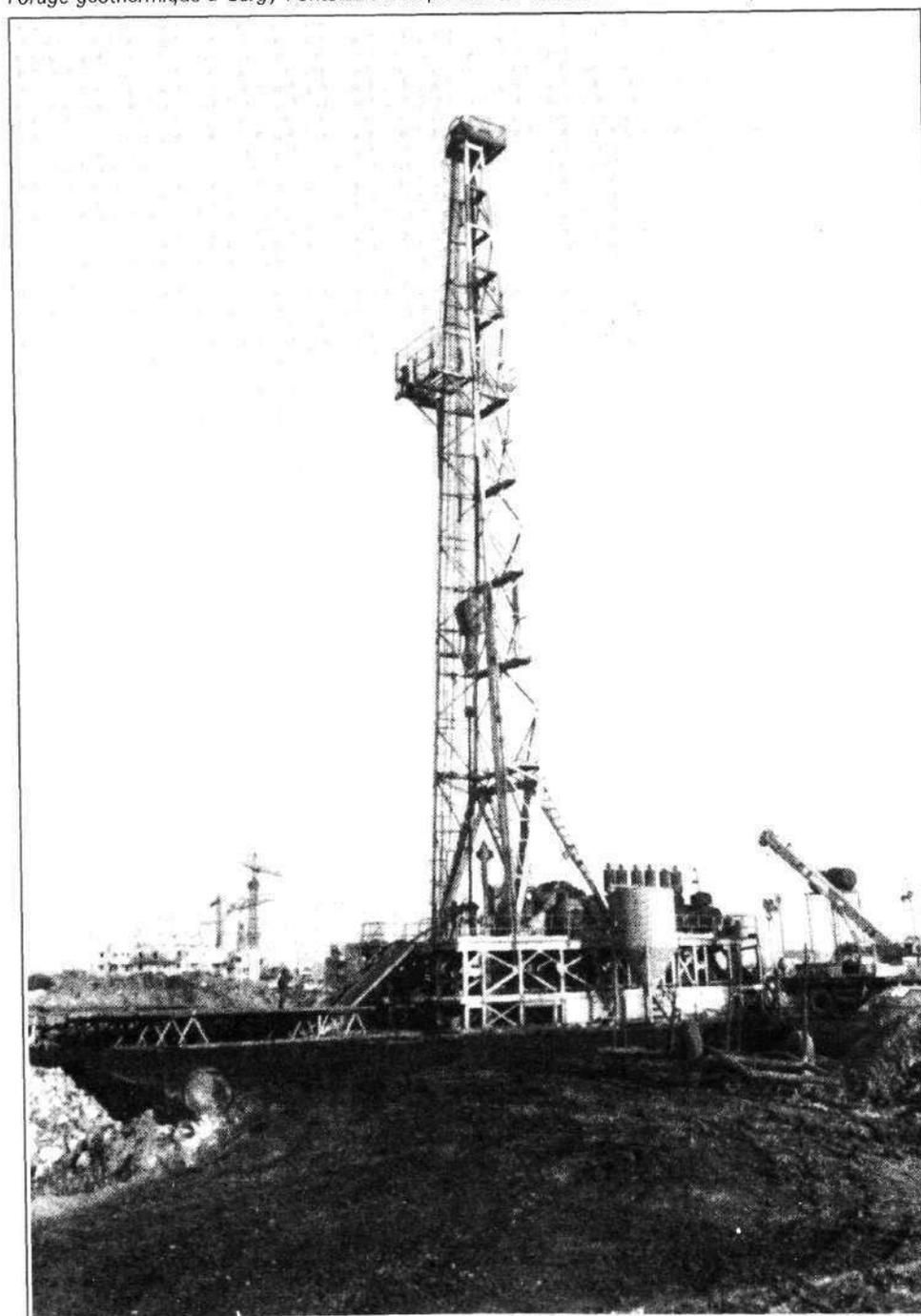
que la règle du tiers d'endettement empêchent souvent l'accédant à la propriété d'investir davantage, même si le total charges + remboursement des emprunts s'en trouve diminué. Enfin, la situation du marché des bureaux et des bâtiments industriels n'a pas permis d'annoncer d'objectif.

En tout état de cause, la réalisation d'objectifs aussi ambitieux devrait nécessiter un effort important de la part des Villes Nouvelles, tant sur le plan technique (choix des solutions les plus fiables et les plus performantes) que sur le plan de la promotion auprès des différents maîtres d'ouvrages. A terme, le paysage urbain pourrait en être modifié.

Un effort de recherche : le concours "Ecoles Economes en Energie"

Une conception des bâtiments prenant en considération dès l'origine les aspects thermiques est la garantie la plus sûre d'économies d'énergie : il ne sert à rien et il est coûteux de vouloir rattraper par une amélioration du rendement des systèmes de chauffage la consommation excessive d'un bâtiment de comportement thermique médio-

Forage géothermique à Cergy-Pontoise sur le plateau de Puisseaux - Saint-Christophe.



ments publics, plus un nombre significatif d'opérations dans le secteur des bureaux et des bâtiments industriels, et l'étude de Z.A.C. solaires. En contre-partie, le COMES met à la disposition des Villes Nouvelles une somme globale de 6 M.F., sur la période considérée, pour le financement des études de l'octroi de subventions à des opérations, et délègue son pouvoir de décision au S.G.V.N. avec contrôle a posteriori.

En pratique, la grande souplesse d'utilisation de cette somme devrait être mise à profit pour monter un certain nombre d'opérations susceptibles d'avoir un effet d'entraînement important. Il est en effet hors de question, et économiquement discutable, d'aider toute réalisation.

Le choix des différents objectifs de pénétration du solaire a été déterminé par la nature des relations entre les Villes Nouvelles et les décideurs : un taux très important a été choisi dans les équipements publics, car les collectivités locales sont directement intéressées aux charges de chauffage de leurs équipements, si bien que le problème est plus technique - trouver des bonnes solutions - que financier. Un taux plus faible mais relativement élevé a été choisi pour les logements, car les promoteurs ne sont pas directement intéressés aux charges, et car des mécanismes bancaires tels

cre. Dans le domaine du logement, et notamment du logement individuel, un certain nombre de règles de bon sens et de calcul ont été définies grâce au travail du Ministère de l'Urbanisme et du Logement, et illustrées par le concours "5000 maisons solaires" et le hameau de Nandy à Melun-Sénart.

En matière de groupes scolaires, ces règles de conception thermiques (orientation au Sud des vitrages, stockage des apports solaires dans des murs à forte inertie thermique, excellente isolation...) se trouvent quelque peu modifiées par l'occupation intermittente et diurne des locaux et par la nécessité de forts taux de renouvellement d'air en période d'occupation (trois fois supérieurs à ceux du logement).

Devant cette constatation, le Ministère de l'Éducation Nationale et le Secrétariat Général du G.C.V.N. ont décidé d'unir leurs efforts avec ceux d'autres administrations, dont le COMES, pour faire réaliser une étude permettant de mettre en lumière le comportement thermique de ce genre de locaux, puis de lancer sur la base de cette étude sept consultations sur sept Villes Nouvelles (les cinq de la Région d'Île-de-France plus l'Isle-d'Abeau et Vitrolles, le Vaudreuil et Lille-Est n'ayant pas pu participer faute de terrain à l'horizon proposé), regroupées sous le titre commun de concours "Ecoles Economes en Energie".

Sans que toutes les consultations soient jugées à l'heure actuelle, on peut déjà noter certains projets répondant à ce que l'on attend d'une conception économe en énergie : isolation et compacité ($G1 = 0,4$ à $0,5 \text{ W/m}^3\text{C}$), inertie faible et surface vitrée habituelle dans les salles de classe (règle du $1/6^e$) et autres locaux chauffés à 19°C , inertie plus forte et apports solaires dans les circulations et les espaces tampons, orientation préférentielle au Sud-Est, ventilation double flux avec récupération de chaleur sur l'air extrait, zonage thermique permettant une programmation efficace du chauffage et de la ventilation, très bonne régulation des systèmes de chauffage...

Un tel travail, sans équivalant à notre connaissance à l'étranger sera exploité dès la fin du concours sous forme de plaquette et expositions : il est remarquable de constater que les projets les plus économes en énergie sont souvent les plus économes à l'investissement, ce qui fait disparaître totalement les notions de surcoût et de temps de retour. Les économies attendues sont de l'ordre des deux tiers ou des trois quarts par rapport à la plupart des groupes scolaires construits actuellement, et ceci moyennant des techniques très simples : il suffit par exemple de réduire l'inertie des locaux chauffés à 19°C pour diviser les consommations par deux !

Enfin, ces principes de conception sont applicables à toutes les constructions présentant une occupation intermittente et un fort taux de renouvellement d'air.

L'amélioration des systèmes de chauffage

L'amélioration des systèmes de chauffage devrait se traduire par un effort de promotion des techniques de chaudières à gaz à condensation et de double flux gaz dans le tertiaire, grâce à un protocole avec Gaz de France, d'amélioration de régulation et de pilotage des installations, et par le développement des pompes à chaleur sur nappe phréatique ou sur le sol (couplées le plus souvent à des capteurs solaires basse température).

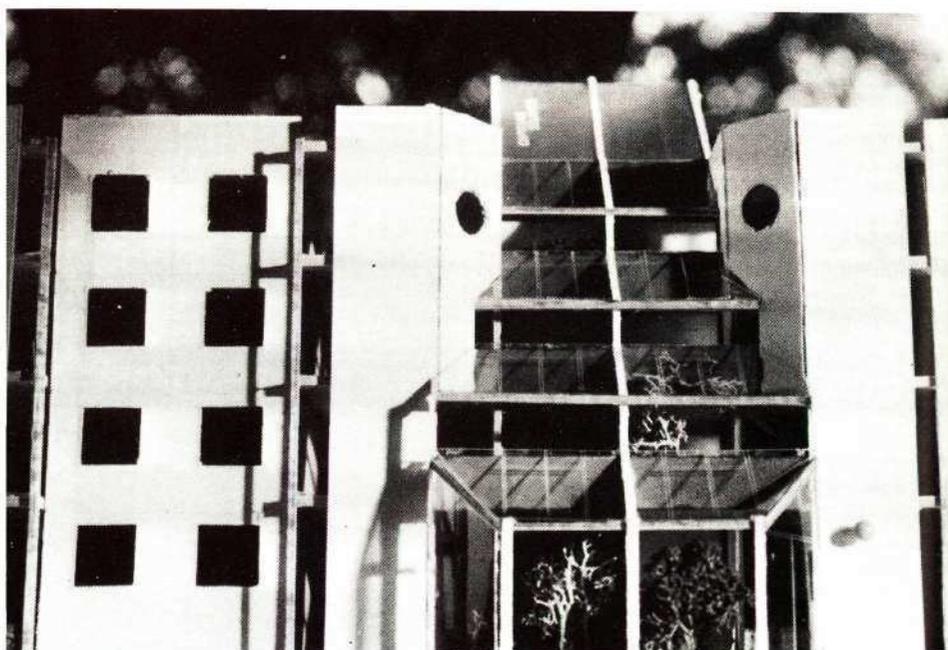
En conclusion

Si dans les années à venir, les espoirs en matière de réductions des consommations et d'utilisation des énergies nouvelles sont grands dans les Villes Nouvelles comme dans tout le secteur résidentiel et tertiaire, il ne faudrait pas croire que les résultats seront obtenus facilement : la multiplicité des décideurs et des techniques entraîne des inerties importantes dans les comportements, inerties renforcées par certaines contre-références enregistrées dans le passé. C'est pourquoi le personnel des Etablissements Publics d'Aménagement pourtant très occupé par les problèmes d'ordre opérationnel est amené à jouer un rôle dans le domaine de l'énergie. L'évolution est sensible depuis ces dernières années, et devra se poursuivre en direction des solutions les plus fiables et les plus rentables. Les Villes Nouvelles possèdent suffisamment de dynamisme pour prendre en

compte ces nouveaux paramètres et faire progresser les connaissances dans ce domaine, comme elles ont pu le faire dans quantité d'autres comme l'urbanisme, l'architecture ou la vie sociale.

COMMUNE DE LA RÉGION PARISIENNE (40.000 HABITANTS)

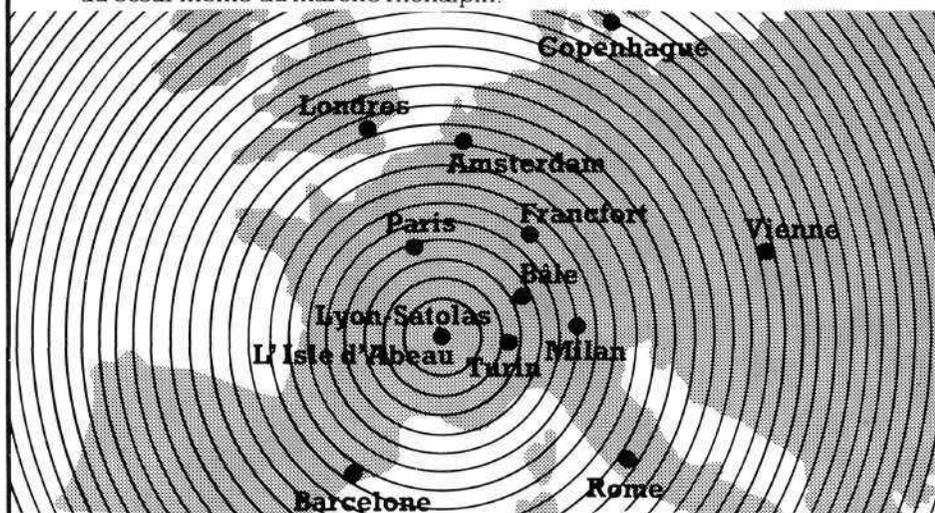
Recherche pour proche avenir Directeur Général expérimenté des Services Techniques. Outre les qualités techniques spécifiques à leur formation, les candidats intéressés devront avoir une parfaite connaissance des règles de fonctionnement de l'Administration Communale, posséder un sens approfondi de l'organisation et faire preuve de leur aptitude à la direction. Nomination et rémunération conformes au statut du personnel communal. Adresser lettre manuscrite avec Curriculum Vitae et copie des diplômes à la Revue qui transmettra.



Maquette d'immeuble bioclimatique en cours de construction à St-Quentin-en-Yvelines.

Aujourd'hui, les affaires exigent une position stratégique.

Située à quelques kilomètres de Lyon, à 10 minutes de l'aéroport international de Satolas, l'Isle d'Abeau offre un site exceptionnel au cœur même du marché rhônalpin.



L'ISLE D'ABEAU 
Parc d'activités international.

EPIDA / BP 208 / 38317 Bourgoin-Jallieu
Tél. (74) 93.85.00 / Télex EPIDA 300638 F

UNICONSEIL

Postface

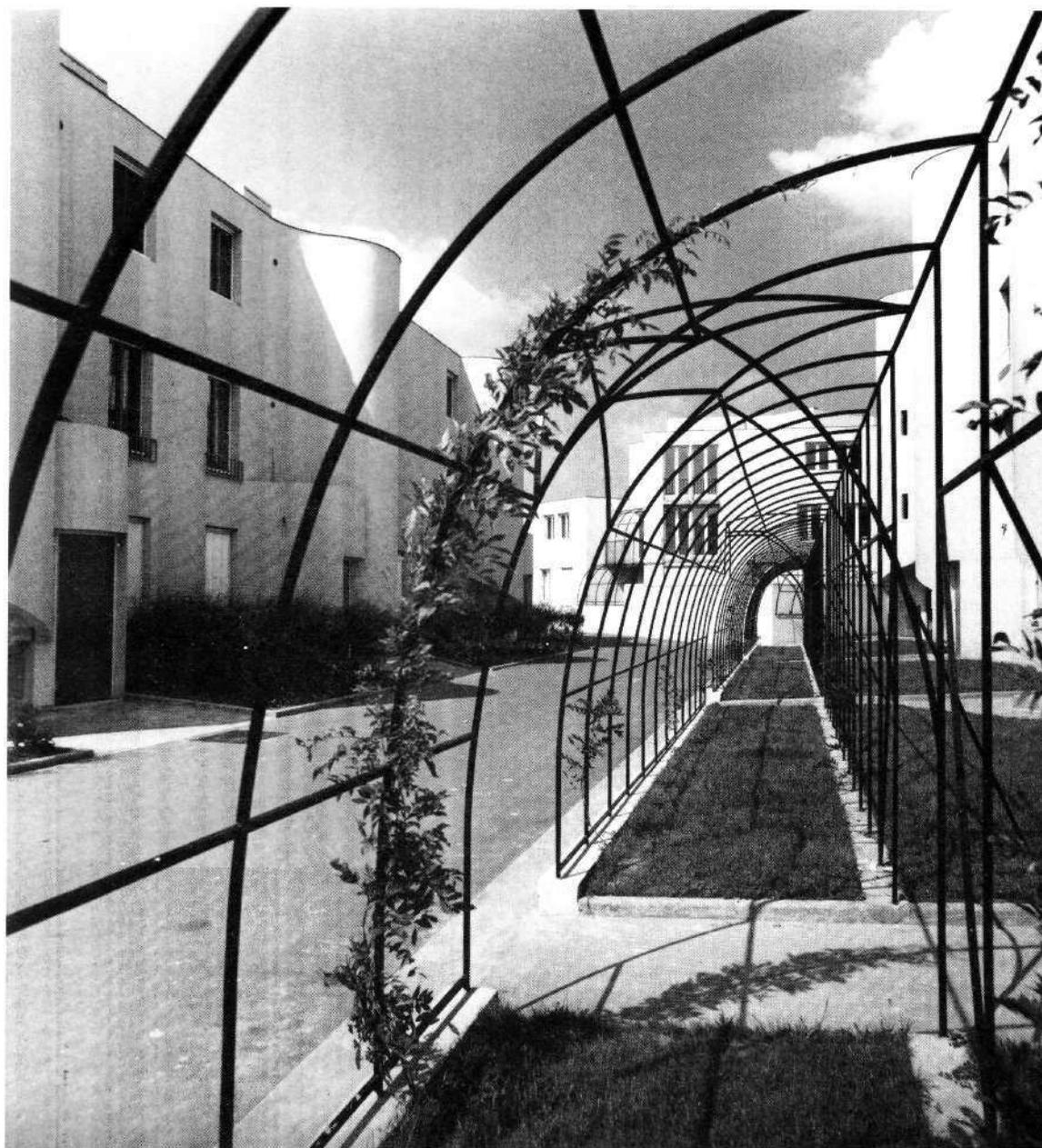
*Roger QUILLIOT,
Ministre de l'Urbanisme et du Logement*

"Laboratoires d'urbanisme"... C'est ainsi que les avait désignés un de mes lointains prédécesseurs, à une époque où les Ministres de l'Équipement parlaient encore volontiers d'urbanisme volontaire.

Au cours du dernier septennat, il était surtout question de les achever rapidement, pour ne plus être importuné, interpellé oserais-je dire, par des projets particulièrement dérangeants.

Ainsi donc elles ont survécu, îlots de volonté dans un océan d'abandon. Face à la crise des villes, le Gouvernement précédent a laissé se développer une idéologie qui assimilait la ville à l'insécurité, à la laideur, à la contrainte.





Les villes nouvelles, avec leurs réussites et leurs échecs, sont pourtant là pour prouver que le déclin des villes n'est pas fatal. Il faut rendre hommage à ceux qui, techniciens ou élus ont su assumer l'ambition, au milieu des difficultés de toutes natures.

C'est un encouragement pour tous les autres, qui tenteront dans les années qui viennent, à l'appel du Président de la République de "jeter les bases de la nouvelle civilisation urbaine".

Pour que les villes redeviennent source de progrès économique social et culturel, il nous faudra encore beaucoup d'urbanistes et d'élus courageux.

mouvements

PROMOTIONS

Les ingénieurs des ponts et chaussées dont les noms suivent sont promus ingénieurs en chef des ponts et chaussées :

Michel **LEVY**

Pierre **LEPISSEIER**

Bernard **THIBAUT**

Arrêté du 21 décembre 1981

DÉCISIONS

M. Michel **COTE**, I.P.C., en service détaché auprès de l'aéroport de Paris, est à compter du 1^{er} novembre 81, réintégré dans son administration et placé en position de disponibilité pour une période de 3 ans, auprès de l'Entreprise BOUYGUES pour y exercer les fonctions de Directeur Commercial Étranger.

Arrêté du 22 décembre 1981

M. Yann **BRIANCOURT**, I.P.C., en disponibilité depuis le 1^{er} avril 75, est à compter du 1^{er} septembre 81, réintégré dans son administration en vue d'un détachement en qualité de sous-directeur à la société centrale pour l'équipement du territoire.

Arrêté du 28 décembre 1981

M. Alain **GIBERT**, I.P.C., en service détaché au Port Autonome du Havre, est à compter du 1^{er} janvier 82, maintenu en service détaché auprès de cet établissement pour une nouvelle période de 5 ans.

Arrêté du 30 décembre 1981

M. Émile **LEBOURGEOIS**, I.C.P.C., en service détaché à l'ASACNA, est à compter du 13 octobre 1981, réintégré dans son corps d'origine et mis à la disposition de l'Inspection Générale de l'Aviation civile et de la Météorologie.

Arrêté du 31 décembre 1981

M. Frédéric **ALLEZ**, I.P.C., à la direction du personnel est à compter du 1^{er} janvier 82, placé en disponibilité pour une période de 2 ans.

Arrêté du 8 janvier 82

M. Michel **FRYBOURG**, I.G.P.C., Directeur de l'institut de recherche des transports est à compter du 5 mai 1980, maintenu dans la même fonction pour une nouvelle période de 5 ans.

Arrêté du 12 janvier 1982

MUTATIONS

M. Jacques **LEGRAND**, I.C.P.C., directeur du C.E.T.E. d'Aix-en-Provence, est à compter du 1^{er} janvier 1982, muté à la direction du personnel en qualité de chef de la mission informatique.

Arrêté du 23 décembre 1981

M. Henri **TRIEBEL**, I.P.C., au service d'analyse économique est à compter du 1^{er} octobre 1981, mis à la disposition du Ministère de l'Industrie - Délégation à l'action extérieure (sous direction des affaires bilatérales).

Arrêté du 23 décembre 1981.

M. Robert **PIERON**, I.C.P.C., adjoint au directeur régional de l'équipement "CHAMPAGNE-ARDENNES" est à compter du 1^{er} janvier 82 muté à la direction régionale de l'équipement "LORRAINE" en qualité de chargé de mission auprès du directeur.

Arrêté du 23 décembre 1981

M. Xavier **HUILLARD**, I.P.C., à la direction départementale de l'équipement de la Manche est à compter du 1^{er} janvier 1982, affecté à la direction des affaires économiques et internationales pour y être chargé de la mission des actions bilatérales de la branche "Moyen-Orient".

Arrêté du 30 décembre 1981

M. Daniel **JOUNEAU**, I.P.C., au Ministère de la Santé, est à compter du 1^{er} janvier 82, mis à la disposition du Ministère de l'éducation nationale en qualité de chargé de mission auprès du directeur des équipements et de la construction.

Arrêté du 8 janvier 1982

M. Jean-Pierre **MEDEVIELLE**, I.P.C., à la

direction départementale de l'équipement du Morbihan, est à compter du 1^{er} janvier 82, muté à la mission des études et de la recherche en qualité de chargé de mission.

Arrêté du 8 janvier 1982

RETRAITES

M. Jean de **PAULOU-MASSAT**, I.G.P.C., mis à la disposition de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, est, à compter du 1^{er} janvier 1982, admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite.

Arrêté du 30 juillet 1981.

M. Gérard **COLAS**, I.G.P.C., à l'Inspection Générale de l'Équipement et de l'Environnement, est, à compter du 23 février 1982, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Arrêté du 23 octobre 1981.

M. Georges **ANDRIVET**, I.G.P.C. à l'Inspection Générale de l'Équipement et de l'Environnement, est, à compter du 20 avril 1982, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Arrêté du 9 novembre 1981.

M. Yves **MERLIN**, I.C.P.C., à la Direction Départementale de l'Équipement du Loir-et-Cher, est, à compter du 3 mai 1982, admis, sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite.

Arrêté du 9 novembre 1981.

M. Jean **COUTURIER**, I.P.C. en disponibilité, est réintégré pour ordre dans son administration d'origine et admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite à jouissance différée.

Arrêté du 4 décembre 1981.

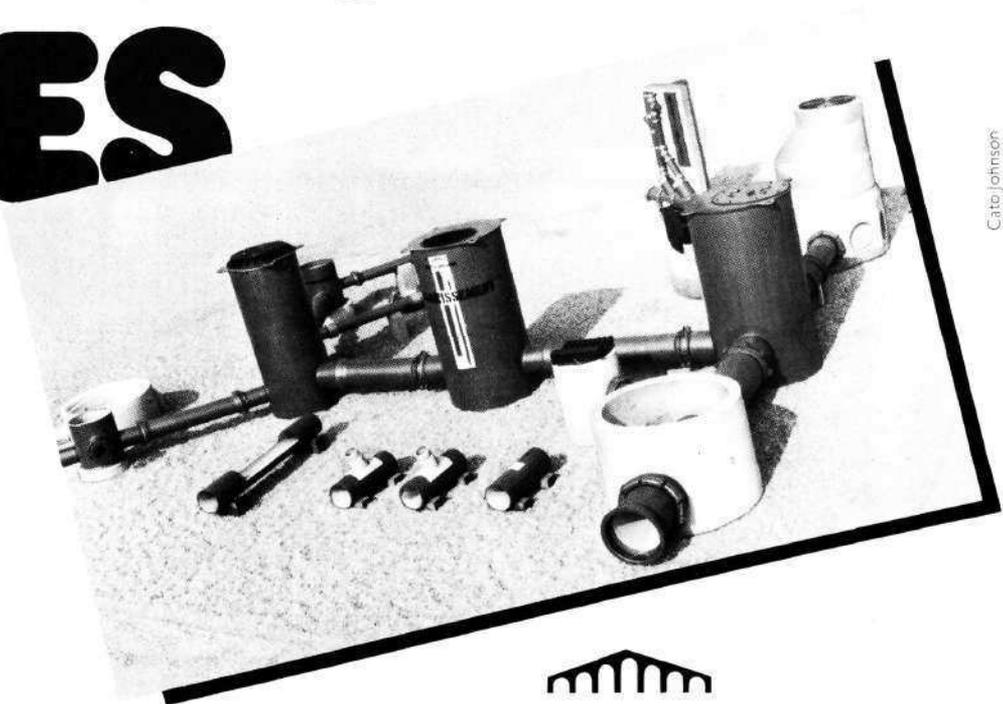
DÉCÈS

Nous avons le regret de faire part du décès de nos camarades Robert **MAURUS**, I.C.P.C., à la D.A.E.I., survenu le 4 novembre 1981.

François **FAVANT**, I.P.C. et Chantal **FAVANT** son épouse, survenu le 9 janvier 1982, accidentellement.

Nous présentons à leur famille toutes nos condoléances.

LA FONTE DUCTILE, LE SYSTEME LE PLUS SUR POUR LES EAUX USEES



Cate Johnson



PONT-A-MOUSSON S.A.

Contact auprès du service Promotion Industrielle,
Pont-à-Mousson, 91 avenue de la Libération, 4 X 54017 NANCY Cedex - Tél. : (8) 396.81.21

LE GUIDE DE L'IMPLANTATION



EN ILE-DE-FRANCE

Le Guide de l'Implantation en Ile-de-France. Riche de 112 pages d'informations, de chiffres et de conseils indispensables à tout chef d'entreprise confronté à un problème de desserrement d'activités. Où s'installer ? Quelles démarches accomplir ? De quelles aides peut-on bénéficier ? Quel est le coût de l'opération ? A qui s'adresser pour résoudre

son problème particulier ? Toutes ces questions, et bien d'autres, trouvent leurs réponses dans le Guide de l'Implantation en Ile-de-France. Un manuel pratique - clair, précis, concret - conçu et réalisé à l'initiative de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise.

Pour le recevoir gratuitement, remplissez le coupon-réponse ci-joint.

Coupon à renvoyer à :



Etablissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise, B.P. 47 - 95012 Cergy-Pontoise Cedex.
Division Emplois-Logements - Tél. : 031.23.93.

Veuillez m'envoyer gratuitement, sans engagement de ma part un exemplaire du Guide de l'Implantation.

Société : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____